



RUNGIS

MARCHÉ INTERNATIONAL

ÉDITION 2024

RAPPORT
FINANCIER



Rapport de gestion à l'Assemblée Générale

La SEMMARIS a réalisé une très belle année 2024 avec un chiffre d'affaires en progression et des charges maîtrisées. Le chiffre d'affaires s'élève à 160,3 M€, en hausse de 4,5% par rapport à 2023. L'Excédent Brut d'Exploitation atteint 79,2 M€, en progression de 6,5%, et l'EBC/CA progresse de 48,5% à 49,4%.

Le résultat net progresse quant à lui de 4,4%.

La SEMMARIS a poursuivi son plan d'investissement avec près de 57 M€ investis, nets des avances et acomptes versés en 2023.

Pour soutenir le marché physique, dans le secteur de la gastronomie, la construction du bâtiment à étage F7 se poursuit. La construction du bâtiment F8 a commencé. Dans le secteur des produits laitiers et avicoles, la construction du bâtiment C6 a été terminée et les derniers travaux avant livraison seront effectués au premier trimestre 2025. La restructuration des espaces de vente du bâtiment C1, dans le secteur horticole, a été poursuivie. Des travaux d'étanchéité ont été réalisés sur différents bâtiments du MIN.

Chiffre d'affaires
160,3 M€
(+ 4,5 %)

Excédent brut d'exploitation
79,2 M€
(+ 6,5 %)

Capacité d'autofinancement
69,8 M€
(+ 10,2 %)

Investissements
57 M€
(- 13,7 %)

1. LES COMPTES DE LA SEMMARIS

1.1. Les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires de la SEMMARIS s'établit à 160,3 M€, en hausse de 4,5% par rapport à 2023. Ses principales composantes ont varié de la façon suivante :

Les produits des droits d'accès et de stationnement ont progressé de 2% par rapport à 2023 à 15,7 M€. Le chiffre d'affaires abonnements et celui du produit des péages ont progressé de 2% par rapport à 2023.

Le nombre total d'entrées enregistrées aux portes du Marché est en légère diminution à 6,2 millions pour 6,3 millions en 2023 soit -1,1% de passage. Le nombre de créations de compte acheteurs, soit 4 325, a augmenté de -1,76% par rapport à 2023.

Les redevances indexées atteignent 19,9 M€, soit une hausse de 11,8%. Elles sont en proportion de l'indice ICC-2T2023 de 7,99% appliqué pour augmenter ces tarifs en 2024 et de 3,8% d'effet volume.

Les redevances homologuées s'élèvent à 71,2 M€, en augmentation de 8% par rapport à l'exercice 2023 dont 5,5% d'effet prix, et 2,5% d'effet volume grâce notamment à l'effet année pleine de la livraison du bâtiment rue de Travy et de la livraison du bâtiment DOM.

Les produits sur charges récupérables et ventes de fluides sont en baisse de 3% à 44,6 M€.

Les produits des activités annexes augmentent de 8% à 7,3 M€, grâce à l'activité de location de bennes et de compacteurs.

1.2. Les charges d'exploitation

Les achats et services extérieurs ont diminué de 2,1% à 47 M€ contre 48 M€ en 2023.

Sur les fluides, la baisse est de 20,9% :
- Le prix de l'électricité a connu une forte baisse en 2024.
- Grâce au changement des groupes froids, la consommation d'électricité de ces installations a fortement diminué.

Le nettoyement et entretien général du marché s'élève à 15,3 M€, stable par rapport à 2023, + 0,1%.

Les honoraires sont de 4,9 M€, en baisse de 15,2% par rapport à 2023 (5,8 M€).

Les frais de publicité et relations publiques (2,8 M€, + 22,1% vs 2023), augmentent exceptionnellement compte tenu des événements liés aux Jeux Olympiques.

Les impôts et taxes à 1,1 M€, sont en baisse de 8,9% vs 2023, expliquée par la baisse des taux de la CVAE.

Les charges de personnel (33 M€) ont été maîtrisées. L'augmentation par rapport à 2023 s'explique pour 4,8% par un effet report, 1,9% de GVT, 1,7% d'augmentation de salaire, 1,6% l'effet de noria, 0,7% d'effets divers (provision CP, indemnités).

Les autres charges de gestion courante (0,7 M€ vs 2,3 M€ en 2023) sont en très forte diminution.

Les dotations aux amortissements et provisions (38,4 M€, + 7,6%).

- Les amortissements poursuivent leur augmentation en lien avec le plan d'investissement.
- Les dotations pour dépréciation des créances de l'exercice sont en hausse de 9% à 1,7 M€ (1,5 M€ en 2023).

1.3. Les résultats

L'excédent brut d'exploitation atteint 79,2 M€, soit une hausse de 6,5% par rapport à l'exercice 2023. L'EBC/CA est de 49,4% (48,5% en 2023).

Le résultat d'exploitation de 43 M€ est en hausse de 7,3% par rapport à 2023 (40 M€), du fait de l'augmentation du chiffre d'affaires et de la diminution des achats de biens et services consommés, et de la hausse contenue de la masse salariale.

Le résultat financier s'établit à 0,8 M€, il est en hausse par rapport à 2023 avec un taux moyen du coût de la dette de 2,42% (2,03% en 2023) :

- Les charges d'intérêts sur emprunts et autres frais financiers nettes des intérêts perçus du swap s'élèvent à 1,8 M€ en 2024 (2,2 M€ en 2023) du fait de la fin des remboursements des prêts souscrits en 2017 et de la baisse des taux d'intérêt. En effet, le taux Euribor 3 mois a baissé de 3,91% en janvier 2024 à 2,92% en décembre 2024.
- Les dividendes générés par BRI (1,3 M€) sont stables par rapport à 2023 ;
- Les revenus de comptes courants sont de 0,8 M€ en augmentation de 0,2 M€ ;
- Les revenus financiers générés par les placements de trésorerie sont de 0,5 M€ en diminution de 0,2 M€.

Le résultat sur opérations exceptionnelles est négatif à 2,3 M€. Il correspond pour l'essentiel à une dotation aux provisions pour dépréciation exceptionnelle de (2,5 M€) pour des actifs dont la mise au rebut est programmée : restructuration du secteur des produits laitiers (0,4 M€), entrepôt (0,2 M€), marée (1,9 M€). Les produits exceptionnels concernant les sanctions pour non-application du règlement intérieur de la SEMMARIS s'élèvent à 0,3 M€.

Le résultat net comptable s'établit à 29,5 M€ contre 28,3 M€ en 2023, soit une hausse de 4,4%.

La capacité d'autofinancement de l'exercice est en hausse de 10,3% à 69,8 M€ contre 63,3 M€ en 2023.

1.4. Le bilan

La situation nette au 31 décembre 2024 est de 180,6 M€ avant affectation du résultat de l'exercice 2024.

La SEMMARIS a remboursé 6,1 M€ sur ses emprunts, dont 3,6 M€ correspondant aux derniers remboursements des emprunts souscrits en 2017 et 2018. Sur l'emprunt de 10 M€ souscrit en 2022 auprès de la BPI, 2,5 M€ ont été remboursés en 2024. La SEMMARIS a augmenté son utilisation du Crédit Syndiqué pour 20 M€.

Au total, à fin 2024, la société a utilisé la totalité des 60 M€ de la première ligne de crédit renouvelable, dont le taux est l'Euribor 3 mois plus 0,80%, et

15 M€ sur la deuxième ligne de crédit (capacité 60 M€-Euribor 3 mois plus 1%). Ces deux lignes arrivent à échéance le 31 décembre 2026. La première ligne de crédit a fait l'objet d'une couverture de taux pour 45 M€, avec la mise en place d'un contrat de Swap au taux de 0,941%.

La dette financière auprès des établissements de crédit au 31 décembre 2024 s'établit à 80,1 M€, dont 77,5 M€ exigibles à moins d'un an.

La dette à taux fixe est celle de l'emprunt BPI, dont le taux annuel de 1,97%.

Les dettes financières nettes de la trésorerie atteignent 99,2 M€ au 31 décembre 2024 en hausse de 12,4 M€ par rapport au 31 décembre 2023.

1.5. Affectation du résultat

Les dividendes distribués au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

- 2023 : 41,17 € par action, soit une distribution totale de 15,9 M€.
- 2022 : 35,93 € par action, soit une distribution totale de 13,9 M€.
- 2021 : 30,6 € par action, soit une distribution totale de 11,8 M€.

Au titre de l'exercice 2024, il sera proposé à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende de 43,38 € par action, soit une distribution totale de 16 776 824,58 € et l'affectation du solde du résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 12 749 351,39 €, comme suit :

- 21 800 € à la réserve spéciale d'acquisition d'oeuvres d'artistes vivants ; et
- 12 727 551,39 € au report à nouveau.

1.6. Informations relatives aux retards de paiement

Conformément aux dispositions du Code de commerce (Art. L.441-14 et Art. D. 441-6), les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu, sont présentées ci-dessous (en K€) :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au I de l'article D. 441 - 6)

Article D 441 - 4 I 1 ^{er} : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D 441 - 4 I 2 nd : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 jour (indicateur)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicateur)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées		446		446				814		814			
Montant total des factures concernées en K€ TTC	1 223,1	272,1	394,1	210,6	2 099,9		94,9	672,0	47,3	361,7	1 175,9		
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,94	0,21	0,30	0,16	1,62								
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice						0,06	0,42	0,03	0,23	0,73			
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues		370						7					
Montant total des factures exclues		9 881						191 175					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (Contractuel ou délai légal - Article L 441 - 6 ou article L 443 -1 du Code de commerce ou articles R2192-10 et suivants du Code de la Commande publique).													
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels ou délais légaux (cf. point C)				Délais contractuels : 15 jours date d'émission de la facture							

2. LA POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES DE LA SEMMARIS

L'effectif moyen (CDI/CDD) de 2024 a évolué à la hausse à 289 en 2024 contre 273,3 en 2023.

Le taux d'absentéisme moyen (hors congés de maternité/paternité) est en baisse en 2024, il s'élève à 5,04 % contre 4,49 % en 2023. Une somme de 125 K€, représentant 0,6 % de la masse salariale, a été dépensée pour la formation professionnelle (0,6 % en 2023).

Au titre de la négociation salariale annuelle, l'accord d'entreprise signé pour 2024 prévoyait notamment une augmentation moyenne de la valeur du point de 2,25 % au 1^{er} juillet 2024.

Une réserve de participation de 1,87 M€ a été constituée au titre de la participation et le montant de l'intérêt provisionné pour l'exercice 2024 est de 1,2 M€, conformément à l'accord triennal couvrant les exercices 2024 à 2026.

La capitalisation totale du Plan d'Épargne d'Entreprise est de 15,71 M€ à fin 2024 et l'abondement versé par la SEMMARIS en 2024 à ce plan est de 1 085 K€.

Par ailleurs, l'entreprise a versé en 2024 une prime de partage de la valeur à chaque salarié, comprise entre 1 000 € et 1 200 € bruts.

3. LES INVESTISSEMENTS DE 2024

Les investissements réalisés en 2024 s'élèvent à 57,1 M€, nets des avances et comptes versés en 2023, et comprennent notamment :

o 26,1 M€ affectés au marché physique dont :

- 9,5 M€ pour la poursuite de la construction du bâtiment F7, entrepôt à deux étages dans le secteur de la gastronomie ;
- 7,6 M€ pour la poursuite de la construction du bâtiment C6 dans le secteur des produits laitiers ;
- 2,1 M€ pour le programme d'étanchéité des bâtiments ;

Le total des investissements sur le domaine concédé s'élève ainsi à 53,1 M€.

- 1,7 M€ pour la restructuration des espaces de vente au C1, bâtiment des fleurs coupées ;
- 1,2 M€ pour le lancement de la construction du bâtiment F8 en prolongement du secteur de la gastronomie.

o 7,5 M€ affectés au développement des activités de services avec notamment :

- 3,1 M€ pour la construction de l'entrepôt O1D ;
- 2,2 M€ pour la poursuite des opérations en vue de la construction des entrepôts l10A et l10B.

o 15,5 M€ consacrés au maintien de l'outil dont :

- 3,7 M€ pour l'aménagement des accès à la nouvelle ligne de métro 14, inaugurée en juin 2024 ;
- 2,5 M€ pour la réfection des parties communes du bâtiment administratif G6.

o 4 M€ consacrés à la transition responsable, sociétale et environnementale :

- 1 M€ pour les installations photovoltaïques (toits et ombrillères) ;
- 0,8 M€ pour les renouvellements d'installation de froid du bâtiment C1.

o Enfin, 3,9 M€ ont été réalisés en propre avec notamment :

- 1,1 M€ pour les investissements propres, notamment informatique ;
- 2,3 M€ pour le versement d'une avance pour l'acquisition du bâtiment Mercure, rue des Oliviers dans la zone SENIA.

4. LES ACTIVITÉS HORS CONCESSION

4.1. Les activités internationales

Le chiffre d'affaires total à l'international est de 3 M€ en 2024.

La poursuite de la coopération initiée depuis 2018 avec le Bénin a amené une facturation de 1,4 M€ dans le cadre de la mise en opération du marché de gros de Cotonou, dont la construction s'achève, et de l'assistance à la mise en place d'une agence nationale de gestion des marchés.

L'étude d'assistance technique pour l'Ouzbékistan se poursuit, elle a fait l'objet en novembre 2020 d'une avance client de 1 M\$ valable jusqu'en 2025. Cette dernière a été accompagnée par la mise en place d'une garantie sur avance client à première demande. Cette garantie a été réduite en fonction des travaux livrés en 2024 pour 0,4 M€. Le montant de la garantie au 31 décembre 2025 s'élève à 185 068,75 \$ au 31 décembre 2024.

Le contrat poursuivi au Nigéria a amené un chiffre d'affaires de 0,8 M€. Les autres contrats avec la Chine, la Belgique et l'Allemagne ont par ailleurs amené un chiffre d'affaires de 0,4 M€.

Signé en juin 2024, le contrat Chine avec le groupe Kingold prévoit le paiement d'un droit d'entrée à hauteur de 2,7 millions d'euros et des honoraires de conseil à exécuter sur une durée de cinq années.

Les charges directes liées aux activités internationales s'élèvent à 1,3 M€ correspondant principalement à des honoraires et frais de déplacement.

4.2. AGORALIM

Le projet de développement, Agoralim, dans le nord de l'Île-de-France, répond au besoin d'aménagement du territoire, de souveraineté alimentaire, d'amélioration de la qualité environnementale et de la sécurité alimentaire, notamment dans un contexte de hausse de la population.

Les investissements en frais d'études sont de 0,4 M€. Les charges directes s'élèvent à 0,2 M€ et concernent des honoraires de conseil.

Il n'y a pas de chiffre d'affaires constaté en 2024.

5. DÉTAIL DES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

5.1. Conventions réglementées avec les actionnaires ou les administrateurs de la SEMMARIS

Néant

5.2. Conventions réglementées avec les dirigeants communs à la SEMMARIS et des entreprises tierces

5.2.1. Conventions approuvées par l'Assemblée Générale au cours de l'exercice écoulé

Néant

5.2.2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

a) Contrat des prestations de services conclu avec la Fédération des Marchés de Gros et le GIE Groupement des Marchés de Gros

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

Nature et objet : Depuis le 1^{er} juillet 2017, la SEMMARIS met à disposition du Groupement des Marchés de Gros et de la Fédération des Marchés de France, à temps partiel, un cadre dirigeant de la SEMMARIS pour assurer la fonction de Secrétaire Général.

La SEMMARIS met également à disposition du Groupement des Marchés de Gros et de la Fédération des Marchés de France les ressources et moyens nécessaires pour assurer les prestations administratives, juridiques, économiques, comptables, fiscales, techniques, ainsi que le secrétariat pour l'exercice de leurs activités.

Modalités : La convention est conclue pour à compter du 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2026, pour un montant annuel H.T. de 134 678 € H.T. Ce montant est indexé annuellement.

L'avantage au contrat de prestations de services prévoit une facturation forfaitaire.

La facturation se fait semestriellement à terme échu et elle est payable à 45 jours date de facture.

b) Convention de parrainage conclue avec le WUWM

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

Nature et objet : L'Union Mondiale des Marchés de Gros (World Union of Wholesale Markets ou WUWM) est un réseau international regroupant différents acteurs de l'alimentation et des produits frais et ayant pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir une alimentation saine et accessible à travers le monde.

Modalités :

- Le contrat a une durée deux ans pour un montant de 5 000 € par an.
- La cotisation facturée à la SEMMARIS au titre de l'année 2024 s'élève à 17 300 €.

La SEMMARIS est actuellement membre du WUWM.

Le contrat permet notamment à la SEMMARIS de disposer :

- d'une base de données composée de contacts, d'informations, d'études et de recherches ;
- d'une grande publicité sur le site du WUWM, dans la newsletter, sur les réseaux sociaux ainsi que lors des conférences ;
- la promotion de la marque permettant à la SEMMARIS de constituer un dossier de preuves d'usages.

Modalités : Le contrat est conclu pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un montant de 30 000 € par an.

c) Convention de prestations de services conclue avec le WUWM

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

Nature et objet : L'Union Mondiale des Marchés de Gros (World Union of Wholesale Markets ou WUWM) est un réseau international regroupant différents acteurs de l'alimentation et des produits frais et ayant pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir une alimentation saine et accessible à travers le monde.

La SEMMARIS est actuellement membre du WUWM.

Le Contrat a pour objet d'assurer certaines prestations de services pour le compte du WUWM.

Modalités : Le contrat est conclu pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un montant de 3 000 €.

d) Convention conclue avec l'Association Rungis Académie

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

Nature et objet : L'association loi 1901 Rungis Académie a pour objet de fédérer les acteurs historiques de la formation des métiers de bouche et de la réinsertion par l'emploi.

Elle poursuit son développement, et ne dispose pas encore des moyens notamment humains et des connaissances techniques nécessaires à assurer son fonctionnement.

La SEMMARIS fournit les prestations administratives, juridiques, économiques, comptable, fiscales, techniques ainsi que le secrétariat.

Modalités :

- Le contrat a une durée deux ans pour un montant de 5 000 € par an.
- La cotisation facturée à la SEMMARIS au titre de l'année 2024 s'élève à 17 300 €.

e) Convention conclue entre la SEMMARIS et la filiale LUMIN'TOULOUSE approuvée lors du Conseil d'Administration du 4 mai 2021

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

Nature et objet : Lors de la constitution de la filiale LUMIN'TOULOUSE, un Pacte d'Associés a été conclu avec les sociétés POSTE IMMO et CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRÉNNÉES afin d'organiser les rapports entre les associés.

Aux termes de ce Pacte, la SEMMARIS a convenu de consentir à la société LUMIN TOULOUSE une ou plusieurs avances afin de financer les besoins de financement de la filiale. Le besoin de financement de la société LUMIN'TOULOUSE, s'élève à 10 000 000 € maximum.

Chaque associé doit conclure concomitamment une Convention d'avance en compte courant similaire avec la filiale LUMIN'TOULOUSE.

L'engagement de la SEMMARIS est proportionnel à la part de capital qu'elle détient dans la filiale. Ainsi, la Convention engage la SEMMARIS à mettre à disposition de LUMIN'TOULOUSE une somme totale maximale de 5 100 000 € au fur et à mesure des besoins en financement de sa filiale.

Modalités : Chaque avance portera intérêt au taux Euribor 3 mois augmenté de 1 %, étant précisé que si l'Euribor 3 mois est inférieur à zéro, il sera considéré comme égal à zéro. Le montant avancé par la SEMMARIS deviendra exigible en totalité à tout moment à compter du 31 décembre précédent l'année de la fin du Contrat de Délégation de Service Public conclu avec TOULOUSE METROPOLE (31 décembre 2038).

LUMIN'TOULOUSE pourra, toutefois, effectuer des remboursements anticipés volontaires à condition de rembourser les autres associés de façon égalitaire au prorata de leurs participations.

Au 31 décembre 2024, les intérêts facturés ont représenté 259 365,58 €.

6. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Pour l'année 2024, le montant du jeton de présence a été fixé à 400 € par séance d'instance (Conseil d'Administration, Comité d'Audit et Comité des nominations et rémunération). La SEMMARIS a versé en 2024, 15 200 € de jetons de présence.

7. DÉLÉGATION EN COURS ACCORDÉE À DES ADMINISTRATEURS

Il n'y a pas de délégation en cours accordée à des administrateurs, notamment en matière d'augmentation de capital.

8. TOULOUSE

Le chiffre d'affaires consolidé de Toulouse progresse de 2,2 % à 12,4 M€ contre 12,1 M€ en 2023. Le parking poids lourds progresse mais le chiffre d'affaires reste faible à 0,2 M€.

Les biens et services consommés sont en baisse de 8,4 % à 4,8 M€.

L'excédent brut d'exploitation est en hausse à 4,9 M€ contre 4,3 M€ en 2023, avec taux d'EBC/CA en hausse à 40 % contre 35,9 % en 2023.

Le résultat d'exploitation est en progression de 57,8 % à 1,8 M€ contre 1,1 M€ en 2023, grâce à la progression des résultats d'exploitation des deux entités, MIN'TOULOUSE pour 0,4 M€ et TLU pour 0,3 M€.

Le résultat financier est négatif à 0,8 M€ comparable au résultat financier de 2023.

Les taux d'intérêt impactent le coût de l'emprunt de LUMIN'TOULOUSE pour les 20 % de l'emprunt souscrit en 2021, non couverts.

Le résultat net comptable s'établit à 0,8 M€ contre 0,4 M€ en 2023, cette hausse étant principalement due à l'amélioration du résultat d'exploitation.

Les investissements de Toulouse totalisent 1,5 M€ et la capacité d'autofinancement est de 2,8 M€ contre 2,4 M€ en 2023.

La trésorerie est stable et s'élève à 5,8 M€ au 31 décembre 2024.

9. BUREAUX RUNGIS INTERNATIONAL (BRI)

Le chiffre d'affaires 2024 de Bureaux Rungis International (BRI), filiale à 100 % de la SEMMARIS, est en hausse de 8 % à 3,4 M€. Ce chiffre d'affaires correspond au loyer versé par la SEMMARIS pour les 21 141 m² de surfaces louables. Les loyers et charges perçus par la SEMMARIS auprès des occupants atteignent quant à eux 4,6 M€.

Le taux d'occupation est à 71,7 % à fin 2024 (77,9 % en 2023).

Le résultat de l'exercice s'établit à 1,3 M€ en hausse de 6,1 % par rapport à 2023.

L'avance d'actionnaire, de 10,2 M€ fin 2023, consentie par la SEMMARIS à BRI a diminué de 0,8 M€ au titre du remboursement intervenu sur l'exercice, et s'élève à 9,4 M€ fin 2024. Par ailleurs, cette avance a donné lieu à une rémunération, pour l'exercice 2024, de 0,5 M€ au taux légal de rémunération des comptes courants actionnaires, en hausse de 0,2 M€ par rapport à 2023.

10. LES COMPTES CONSOLIDÉS

Les comptes consolidés de l'exercice 2024 ont été préparés conformément au Règlement ANC 2020-01.

Le groupe SEMMARIS dispose de filiales et détient des participations au sein des secteurs d'activités suivants :

- Rungis (SEMMARIS et BRI) ;
- Toulouse (LUMIN'TOULOUSE, MIN TOULOUSE OCCITANIE et TOULOUSE LOGISTIQUE URBAINE).

10.1. Les produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires 2024 du groupe SEMMARIS s'établit à 172,3 M€, en hausse de 4,3 % par rapport à 2023.

Rungis affiche un chiffre d'affaires en hausse de 4,5 % à 160 M€, tandis que Toulouse enregistre un chiffre d'affaires de 12,4 M€, en augmentation de 2,2 %.

10.2. Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation, hors amortissements et provisions, s'établissent à 89,4 M€, en baisse de 0,3 % par rapport à l'exercice précédent. Elles s'élèvent à 81 M€ pour Rungis, stable par rapport à 2023 et à 8,4 M€ pour Toulouse, en diminution de 3,2 % par rapport à 2023.

Les dotations aux amortissements et provisions sont de 42 M€ dont 39,7 M€ pour Rungis et 2,3 M€ pour Toulouse contre 38,9 M€ en 2023.

10.3. Les résultats

L'excédent brut d'exploitation est en progression de 7,4 % à 84,9 M€, soit 49,3 % du chiffre d'affaires consolidé (contre 47,8 % en 2023), dont 79,6 M€ pour Rungis et 5,2 M€ pour Toulouse.

Le résultat d'exploitation est en hausse de 8,7 % à 44,2 M€, dont 42,1 M€ pour Rungis et 2,1 M€ pour Toulouse.

Le résultat financier est négatif de 1,7 M€. Il est imputable à Rungis pour 1,2 M€ et 0,5 M€ pour Toulouse.

Le résultat net consolidé s'établit à 29,9 M€, après impôts de 10,4 M€, en hausse de 5,2 % par rapport à 2023. Le résultat Groupe est de 29,5 M€ et le résultat hors Groupe est de 0,4 M€.

10.4. Le bilan

Les capitaux propres - part du Groupe atteignent 704,7 M€, dont 528,1 M€ au titre des droits des concédants.

Les droits du concédant constatés à la suite de l'apport par Toulouse Métropole des immobilisations dans le cadre de la DSP ont été ventilés en amortissement de caducité pour les immobilisations non renouvelables et en autres droits du concédant pour les immobilisations renouvelables.

Les intérêts minoritaires sont de 4,6 M€, en augmentation de 0,4 M€.

Les dettes dont comptes de régularisation, hors provisions pour risques et charges, s'élèvent à 245 M€, en baisse de 4,2 M€.

Les actifs immobilisés s'élèvent à 903,2 M€ contre 867,2 M€ au 31 décembre 2023. L'accroissement résulte de la poursuite du plan d'investissement de Rungis et des investissements réalisés par Toulouse.

Les actifs circulants, dont comptes de régularisation, s'établissent à 55,8 M€, en baisse de 1,2 M€ en raison de la baisse des autres créances, notamment la TVA déductible sur Rungis.

10.5. Les flux de trésorerie

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité sur l'exercice sont positifs de 2,2 M€.

Ils correspondent à la capacité d'autofinancement de 69,8 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2023, diminuée de la variation négative du besoin en fonds de roulement lié à l'activité de 12,5 M€, principalement due aux paiements des fournisseurs d'immobilisation, des flux d'investissements et de financement.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements ont consommé 57,1 M€ de trésorerie.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement s'élèvent à 4,4 M€, dont :

- 6,5 M€ de remboursements d'emprunts ;
- 15,9 M€ de dividendes versés ;
- 20 M€ de tirage supplémentaire sur le Crédit Syndiqué ;
- 3,2 M€ de subventions reçues.

La trésorerie disponible à la clôture s'élève à 19,3 M€ contre 17 M€ en 2023.

11. ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2025

L'article 199 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance l'activité et l'égalité des chances économiques a été modifié par l'article 34 de la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (« Loi pour la Souveraineté Alimentaire »). Il est ainsi modifié :

« La mission d'aménager et de gérer le marché d'intérêt national de la région parisienne, ainsi que toutes les installations se rapportant directement à l'activité de ce marché est confiée par l'Etat à la société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne jusqu'au 31 décembre 2068.

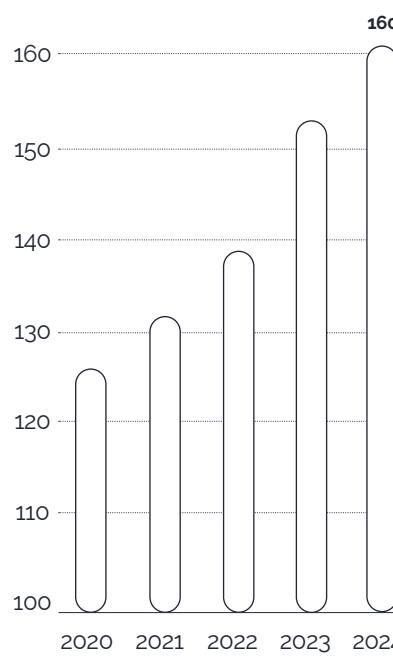
Cette société, faisant l'objet d'un contrôle de l'Etat, aménage et gère les installations existantes et réalise les investissements nécessaires à la bonne marche de sa mission dans une logique d'aménagement du territoire, de souveraineté alimentaire, d'amélioration de la qualité environnementale et de sécurité alimentaire, notamment dans un contexte de hausse de la population, conformément aux objectifs définis à l'article L. 761-1 du Code de commerce.

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, l'Etat définit dans un cahier des charges, approuvé par décret, notamment la nature et le volume des investissements mentionnés au deuxième alinéa du présent article, les modalités du contrôle de l'Etat et les conditions dans lesquelles les biens affectés au service public retournent dans le patrimoine de l'Etat au terme de cette mission. ».

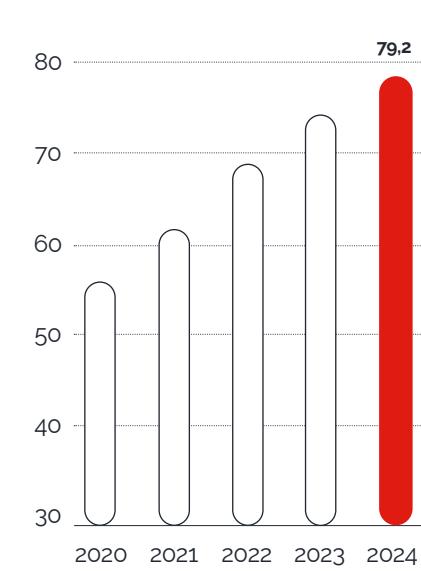
Évolution des chiffres clés sur 5 ans de la SEMMARIS

EN M€

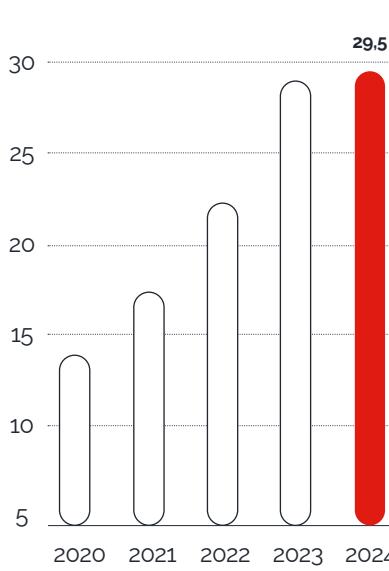
Chiffre d'affaires



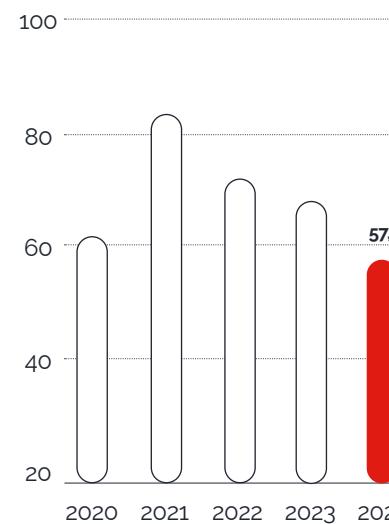
Excédent brut d'exploitation



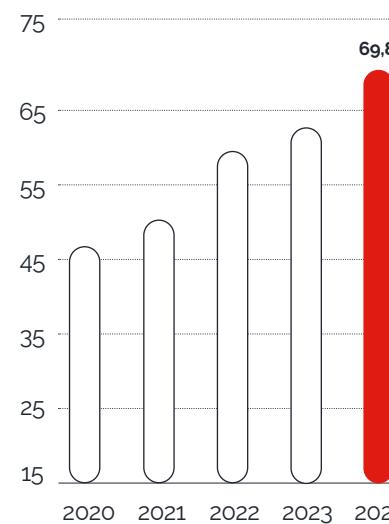
Résultat net comptable



Investissements



Capacité d'autofinancement



Résultats financiers des cinq derniers exercices

En €	2020	2021	2022	2023	2024
SITUATION FINANCIERE					
a) Capital social	14 696 158	14 696 158	14 696 158	14 696 158	14 696 158
b) Nombre d'actions émises	386 741	386 741	386 741	386 741	386 741
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUEES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	123 913 102	131 574 089	139 550 864	153 400 424	160 283 349
b) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	53 367 241	59 042 178	67 378 651	74 774 523	81 104 404
c) Impôts sur les bénéfices (hors provisions)	5 383 366	7 306 666	8 271 649	9 762 132	10 136 120
d) Participation des salariés au titre de l'exercice	732 989	1 236 453	1 543 528	1 806 053	1 866 290
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	13 775 034	19 124 825	23 876 027	28 277 690	29 526 176
f) Montant des bénéfices distribués	10 001 122	11 803 335	13 895 604	15 922 127	16 776 825
RESULTAT DES OPERATIONS REDUITS A UNE SEULE ACTION					
a) Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	137,99	152,67	174,22	193,35	209,71
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	35,62	49,45	61,74	73,12	76,35
c) Dividende passé à chaque action	25,86	30,52	35,93	41,17	43,38
PERSONNEL					
a) Nombre de salariés (effectif moyen mensuel)	255	259	262	273	289
b) Montant de la masse salariale	15 431 418	16 277 691	17 125 973	18 427 228	20 393 965
c) Montant des sommes versées au titre des charges sociales et avantages sociaux	9 262 344	9 964 403	10 590 029	11 418 476	12 619 408

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Mandats des administrateurs

Mandats ou fonctions exercés dans toute autre société par les mandataires sociaux au cours de l'exercice

Nom / Nature du mandat	Société
Jean-Jacques ARNOULT, représentant la société Rungis Action	
Président-directeur	Rungis Actions
Administrateur - Membre du Directoire	Sogémab SA
Président	Usmag - Pavillon de la triperie
Vice-Président	Unigros
Florence BARJOU, représentante de la société PREDI RUNGIS	
Représentante permanent de PREDICA - Administratrice	FRANÇAISE DES JEUX
Administratrice - Présidente en nom propre	PREDIRUNGIS
Représentante permanent de PREDICA - Administratrice Présidente comité investissement	CLARIANE
Administratrice en nom propre	CACEIS
Administratrice en nom propre	CACEIS Bank
Philippe BERNAND, sur proposition de l'État	
Président du Directoire, jusqu'au 4 octobre 2024	Aéroport Marseille Provence
Vice-Président, jusqu'au 4 octobre 2024	UAF
Co-gérant	SCI familiale PEGASE investissements
TréSORier, jusqu'au 4 octobre 2024	Association "OneProvence"
Magali CHESSE, représentante de la société PREDICA	
Membre du Conseil de Surveillance - Administratrice en nom propre	Indigo Group / Arcapark / Infra Foch Topco
Administratrice en nom propre	Cassini / Edison Renewables / Movhera
Représentante permanent de PREDICA	Frey SA / Siparex associés (censeur)
Représentante permanent de CAA	Ramsay Générale de Santé
Yolaine DE COURSON, sur proposition de l'État	
Retraitee. Directrice de l'audit et des risques jusqu'au 31/03/2018	LE GROUPE LA POSTE
Jérôme DESMETTRE, représentant de S'FL	
Gérant	SARL DJ
Directeur général	DESMETTRE BIO
Vice-Président	SFL
Vice-Président et trésorier	UNIGROS
Administrateur Comité Régional IDF	INTERFEL
Administrateur - Collège Carreau	UNCGL
Administrateur	GREFEL
Eric DUMAS, représentant de la société ALTA FAUBOURG	
Directeur Général Finances - Membre du comité exécutif	Groupe Altarea
Président	Alta Drouot / Alta Ciné Investissement SAS
Administrateur	Altarea Italia / Altarea Espana, SL
Gérant	SNC Altarea Management
Représentant d'Alta Drouot, président	Alta Mir / Alta Kleber / A Ita Roosevelt / Alta Saint Germain / Alta Concorde
Représentant d'Alta Drouot, gérant	Alta Sevres/Alta Babylone
Représentant Permanent de Alta Drouot, administrateur	Alta Blue
Gino CATENA, représentant de UNIGROS, depuis le 5 juin 2024	
Président du secteur de la Volaille et du Gibier	
Directeur Général	AVIGROS
Président jusqu'au 19/11/2024	UNIGROS
Carine KRAUS, sur proposition de l'État	
Administratrice	Fondation Carrefour
Administratrice	Carrefour Brésil
Mathieu LANCE, représentant du Crédit Agricole Assurances	
Membre du Conseil de Surveillance - Administrateur en nom propre - Membre du Comité d'Audit et de la RSE	ALTAREA
Représentant permanent de PREDICA - Administrateur - Membre du Comité d'Audit et des Risques	Aéroports de Paris
Représentant permanent PREDICA - Administrateur - Membre du Comité d'Audit et des Risques - Membre du Comité stratégique et d'investissement	GECINA
Administrateur - Vice Président - Membre du Comité des nominations et des rémunérations	RAMSAY Générale de Santé
Administrateur en nom propre - Membre du Comité d'Audit	CASSINI
Administrateur	INNERGEX France
Administrateur - Membre du Comité des nominations et des rémunérations	CLARIANE

Nom / Nature du mandat	Société
Stéphane LAYANI, Président du Conseil d'Administration	
Président	SAS LUMIN' TOULOUSE
Représentant le gérant (SEMMARIS)	SCI Bureau Rungis International
Président	Rungis Académie
Acting Chairman - Président Exécutif	WUWM
Membre du Conseil de Surveillance	CEMAFROID
Administrateur	SOLAAL
Administrateur unique	GIE Marchés de Gros
Administrateur	IFOCOP
Trésorier	Fédération Française des Marchés de Gros
Membre	Conseil national de l'Alimentation
Serge LHERMITTE, sur proposition de l'État	
Directeur Général adjoint, Chef de service Développement des filières et de l'emploi	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Administrateur	Office national des forêts (ONF) Domaine national de Chambord
Vincent OMER-DECUGIS, représentant de l'Union des Entrepôts de Paris Rungis (UDE), depuis le 5 juin 2024	
Président	Bratigny
Président	SLIM
Administrateur	Médisanté
Administrateur	Terrasol SA (Equateur)
Administrateur	Agroeden SA (Equateur)
Administrateur	Verger du Nord (Côte d'Ivoire)
Administrateur	Sodipex (Côte d'Ivoire)
Président	Sopromat (Côte d'Ivoire)
Président	SLIM CI (Côte d'Ivoire)
Président	SPEF (Sénégal)
Administrateur	Rungis Groupement Employeur
Président	Union des Entrepôts de Paris Rungis
Président	Union Française des Mûrisseurs de Bananes
Président	Fondation LOD
Président	EMA'S (Danemark & Hollande)
Président	Champaris
Président	LESCOT
Administrateur/Trésorier	COLEAD
Administrateur/Trésorier	Maison de la Miséricorde Divine
Co-gérant	SCI Leseney
Audrey PULVAR, représentante de la Ville de Paris	
Vice-Présidente	Association AgriParis Seine
Administratrice	Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris
Administratrice	Centre National des Expositions et Concours Agricoles (CENACA)
Administratrice	Comité Syndical de la Cité de la Gastronomie
Vice-Présidente	Eau de Paris
Vice-Présidente	École du Breuil
Administratrice	Festival d'Automne
Administratrice	Maison Européenne de la Photographie
Administratrice	Maison de la Poésie
Administratrice	Organic Cities
Administratrice	Office du Tourisme des Congrès de Paris
Administratrice	Sogaris
Administratrice	Syctom
Administratrice	Syndicat Interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à la SOGARIS (SID)
Administratrice	Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval "l'Ourcq Aval"
Présidente	Association d'Action Sociale en faveur des Personnels de la Ville de Paris et du Département de Paris
Victor RICHON, représentant de l'État depuis le 22/03/2024	
Administrateur, représentant de l'État	FRANÇAISE DES JEUX
Administrateur, représentant de l'État	IN Groupe
Administrateur, représentant de l'État	Radio France
Administrateur, représentant de l'État	Dexia Holding, Dexia
Alain TARAVELLA, représentant d'Altarea	
Président	Altafi 2 / Altafi 3 / Altafi 5 / Altafi 7 / Altafi 8 / Altafi 9 / Altager / AltaGroupe (présidente d'Alta Patrimoine, elle-même Gérante de SCI Matignon Toulon Grand Ciel)
Représentant légal d'Altafi 2	Gérante de : Altarea / Altareit / NR21
Représentant légal d'Altafi 2, Gérante d'Altarea	Présidente de : Alta Blue (elle-même Présidente d'Aldeata) / Foncière Altarea Gérante de : Foncière Altarea Montparnasse / SNC Altarea EnR Holding (elle-même Présidente de SAS EnR Richelieu) – Membre du Comité de surveillance de : Altarea Investment Managers
Représentant légal d'Altafi 2, Gérante d'Altareit	Membre du conseil de surveillance de : SCPI Alta Convictions Présidente de : Cogedim (elle-même gérante de CSI et présidente d'Alta Richelieu et de Cogedim Office Partners) / Alta Faubourg (elle-même présidente de W-Pi Promotion) / Alta Penthièvre (elle-même présidente d'Altacom) / Alta Percier / Alta Percier Holding – Membre du Comité de surveillance de : Altarea Investment Managers
Nicolas TRYZNA, représentant du Département du Val de Marne	
Maire adjoint	Mairie de Thiais
Vice-Président	Conseil départemental du Val-de-Marne
Vice-Président	Syndicat de la Cité de la gastronomie Paris-Rungis
Vice-Président	Syndicat Interdépartemental pour la Gestion des Terrains Concédés à Sogaris (SID)
Président	Conseil départemental de l'Education Nationale

1. DÉTAIL DES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

1.1. Conventions réglementées avec les actionnaires ou les administrateurs de la SEMMARIS

Néant

1.2. Conventions réglementées avec les dirigeants communs à la SEMMARIS et des entreprises tierces

1.2.1. Conventions approuvées par l'Assemblée Générale au cours de l'exercice écoulé

Néant

1.2.2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

a) Contrat des prestations de services conclu avec la Fédération des Marché des Gros de France et le GIE Groupement des Marchés de Gros

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

Nature et objet : Depuis le 1^{er} juillet 2017, la SEMMARIS met à disposition du Groupement des Marchés de Gros et de la Fédération des Marchés de Gros de France, à temps partiel, un cadre dirigeant de la SEMMARIS pour assurer la fonction de Secrétaire Général.

La SEMMARIS met également à disposition du Groupement des Marchés de Gros et de la Fédération des Marchés de Gros de France les ressources et moyens nécessaires pour assurer les prestations administratives, juridiques, économiques, comptables, fiscales, techniques, ainsi que le secrétariat pour l'exercice de leurs activités.

Modalités : La convention est conclue pour à compter du 1^{er} juillet 2023 jusqu'au 31 décembre 2026, pour un montant annuel H.T. de 134 678 € H.T. Ce montant est indexé annuellement.

L'avenant au contrat de prestations de services prévoit une facturation forfaitaire.

La facturation se fait semestriellement à terme échu et elle est payable à 45 jours date de facture.

b) Convention de parrainage conclue avec le WUWM

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

Nature et objet : L'Union Mondiale des Marchés de Gros (World Union of Wholesale Markets ou WUWM) est un réseau international regroupant différents acteurs de l'alimentation et des produits frais et ayant pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir une alimentation saine et accessible à travers le monde.

La SEMMARIS est actuellement membre du WUWM.

Le contrat permet notamment à la SEMMARIS de disposer :

- d'une base de données composée de contacts, d'informations, d'études et de recherches ;
- d'une grande publicité sur le site du WUWM, dans la newsletter, sur les réseaux sociaux ainsi que lors des conférences ;
- la promotion de la marque permettant à la SEMMARIS de constituer un dossier de preuves d'usages.

Modalités : Le contrat est conclu pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un montant de 30 000 € par an.

c) Convention de prestations de services conclue avec le WUWM

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

Nature et objet : L'Union Mondiale des Marchés de Gros (World Union of Wholesale Markets ou WUWM) est un réseau international regroupant différents acteurs de l'alimentation et des produits frais et ayant pour objectif d'assurer la sécurité alimentaire et de promouvoir une alimentation saine et accessible à travers le monde.

La SEMMARIS est actuellement membre du WUWM.

Le Contrat a pour objet d'assurer certaines prestations de services pour le compte du WUWM. La SEMMARIS.

Modalités : Le contrat est conclu pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un montant de 3 000 €.

d) Convention conclue avec l'Association Rungis Académie

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

Nature et objet : L'Association loi 1901 Rungis Académie a pour objet de fédérer les acteurs historiques de la formation des métiers de bouche et de la réinsertion par l'emploi.

Elle poursuit son développement, et ne dispose pas encore des moyens notamment humains et des connaissances techniques nécessaires à assurer son fonctionnement.

La SEMMARIS fournit les prestations administratives, juridiques, économiques, comptable, fiscales, techniques ainsi que le secrétariat.

Modalités :

- Le contrat a une durée deux ans pour un montant de 5 000 € par an.
- La cotisation facturée à la SEMMARIS au titre de l'année 2024 s'élève à 17 300 €.

e) Convention conclue entre la SEMMARIS et la filiale LUMIN'TOULOUSE approuvée lors du Conseil d'Administration du 4 mai 2021

Dirigeant commun : Monsieur LAYANI

Nature et objet : Lors de la constitution de la filiale LUMIN'TOULOUSE, un Pacte d'Associés a été conclu avec les sociétés POSTE IMMO et CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES afin d'organiser les rapports entre les associés.

Aux termes de ce Pacte, la SEMMARIS a convenu de consentir à la société LUMIN' TOULOUSE une ou plusieurs avances afin de financer les besoins de financement de la filiale. Le besoin de financement de la société LUMIN'TOULOUSE, s'élève à 10 000 000 € maximum.

Chaque associé doit conclure concomitamment une Convention d'avance en compte courant similaire avec la filiale LUMIN'TOULOUSE.

L'engagement de la SEMMARIS est proportionnel à la part de capital qu'elle détient dans la filiale. Ainsi, la Convention engage la SEMMARIS à mettre à disposition de LUMIN'TOULOUSE une somme totale maximale de 5 100 000 euros au fur et à mesure des besoins en financement de sa filiale.

Modalités : Chaque avance portera intérêt au taux EURIBOR 3 mois augmenté de 1 %, étant précisé que si l'EURIBOR 3 mois est inférieur à zéro, il sera considéré comme égal à zéro.

Le montant avancé par la SEMMARIS deviendra exigible en totalité à tout moment à compter du 31 décembre précédent l'année de la fin du Contrat de Délégation de Service Public conclu avec TOULOUSE METROPOLE (31 décembre 2038).

LUMIN'TOULOUSE pourra, toutefois, effectuer des remboursements anticipés volontaires à condition de rembourser les autres associés de façon égalitaire au prorata de leurs participations.

Au 31 décembre 2024, les intérêts facturés ont représenté 259 365,58 €.

2. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Pour l'année 2024, le montant du jeton de présence a été fixé à 400 € par séance d'instance (Conseil d'Administration, Comité d'Audit et Comité des nominations et rémunération). La SEMMARIS a versé en 2024, 15 200 euros de jetons de présence.

3. DÉLÉGATION EN COURS ACCORDÉE À DES ADMINISTRATEURS

Il n'y a pas de délégation en cours accordée à des administrateurs notamment en matière d'augmentation de capital.

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2024

ACTIF (en euros)	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	Brut	Amortis. & provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5 553 488	3 553 292	2 000 197	2 501 691
Autres (logiciels)	5 164 036	3 553 292	1 610 744	2 175 854
Marque commerciale	91 326		91 326	91 326
Immobilisations en cours (logiciels)	298 127		298 127	234 512
Immobilisations corporelles propres à la société	12 698 946	2 749 212	9 949 734	9 364 800
Terrains	664 674		664 674	664 674
Constructions	6 633 697	1 003 645	5 630 052	5 895 569
Matériel et outillage	240 394	102 367	138 027	150 661
Matériel de transport	588 346	264 998	323 348	357 564
Mobilier et matériel de bureau et informatique	2 782 733	1 333 374	1 449 359	1 430 035
Agencements et installations	410 109	44 828	365 281	389 923
Immobilisations en cours	1 378 992		1 378 992	476 373
Immobilisations corporelles du domaine concédé	1 002 432 729	195 141 006	807 291 724	769 502 869
Immobilisations non renouvelables				
Terrains	6 850 091		6 850 091	6 850 091
Constructions	490 589 144		490 589 144	468 038 473
Agencements et installations générales & divers	75 968 353		75 968 353	75 846 667
Immobilisations renouvelables				
Matériel et outillage	204 091 846	101 085 090	103 006 756	93 794 769
Agencements et installations	166 600 745	94 055 915	72 544 830	49 416 389
Immobilisations en cours	51 412 771		51 412 771	64 217 075
Avances et acomptes sur immobilisations	6 919 779		6 919 779	11 339 404
Immobilisations financières	28 690 930		28 690 930	29 277 919
Participations	13 390 398		13 390 398	13 390 398
Créances rattachées à des participations	15 048 525		15 048 525	15 635 515
Autres titres immobilisés	20 172		20 172	20 172
Prêts				
Autres	231 834		231 834	231 834
TOTAL I	1 049 376 094	201 443 509	847 932 584	810 647 279
Stocks et en cours				
Autres approvisionnements				
Avances et acomptes versés	184 829		184 829	227 849
Créances d'exploitation	37 658 837	3 700 185	33 958 652	38 563 005
Clients et comptes rattachés	27 859 336	3 700 185	24 159 151	25 135 035
Autres débiteurs	9 799 501		9 799 501	13 303 191
Créances diverses				124 780
Valeurs mobilières de placement				16 333
Actions				16 333
Autres titres				
Disponibilités	12 136 172		12 136 172	9 933 018
Banques et chèques postaux	11 695 008		11 695 008	9 896 978
Caisse	420 547		420 547	11 540
Régies d'avance	20 617		20 617	24 500
Charges constatées d'avance	1 369 586		1 369 586	1 096 909
TOTAL II	51 349 425	3 700 185	47 649 239	49 837 114
Charges à répartir				
Primes de remboursement des obligations				
TOTAL GÉNÉRAL	1 100 725 518	205 143 695	895 581 824	860 484 393

PASSIF (en euros)	AVANT RÉPARTITION	
	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Capital	14 696 158	14 696 158
Prime d'apport	15 050 703	15 050 703
Réserve légale	1 469 616	1 469 616
Autres réserves	251 296	223 875
Report à nouveau	119 607 872	107 279 731
Résultat de l'exercice	29 526 176	28 277 690
Sous-total situation nette	180 601 822	166 997 773
Autres fonds propres - droits du concédant		
Subventions nettes reçues	93 921 866	90 666 136
Amortissements de caducité	383 218 243	364 102 581
Autres (provisions pour renouvellement utilisées)	23 389 392	23 389 392
Sous-total droits du concédant	500 529 501	478 158 109
Provisions réglementées	229 319	229 319
TOTAL I	681 360 642	645 385 200
Provisions pour risques	1 378 592	484 686
Provisions pour charges	279 325	223 009
TOTAL II	1 657 917	707 695
Dettes financières		111 376 742
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	80 098 246	66 148 296
Autres dettes financières	31 278 497	30 593 617
Avances et acomptes reçus		459 916
Dettes d'exploitation		33 980 801
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 083 589	21 680 350
Dettes fiscales et sociales	13 610 672	14 890 098
Autres	1 286 540	1 443 809
Dettes diverses		23 331 281
Dettes sur immobilisations	22 773 369	35 466 934
Autres	557 911	1 753 680
Produits constatés d'avance		43 414 524
TOTAL III		212 563 264
TOTAL GÉNÉRAL		895 581 824
		860 484 393

COMPTE DE RÉSULTAT
EXERCICE 2024 (EN EUROS)

	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	MONTANTS H.T.	TOTAUX PARTIELS	MONTANTS H.T.	TOTAUX PARTIELS
Produits d'exploitation				
Prestations de service				
Droits d'accès et de stationnement	15 721 112		15 425 435	
Produits ordinaires	92 925 289		85 751 049	
Produits sur charges récupérables et ventes de fluides	44 597 415		45 781 980	
Produits des activités annexes & remises accordées	7 039 533		6 441 960	
Montant du chiffre d'affaires	160 283 349		153 400 424	
Reprises s/provisions et amortissements	831 205	831 205	1 901 257	1 901 257
Transfert de charges	979 129	979 129	1 326 483	1 326 483
Autres produits & subventions d'exploitation	1 156 437	1 156 437	564 616	564 616
TOTAL I		163 250 120		157 192 780
Charges d'exploitation				
Consommation de l'exercice		47 032 730		47 997 856
Achats stockés				
Autres approvisionnements	207 642		362 172	
Achats non stockés de matières premières	8 127 396		10 047 302	
Services extérieurs				
Personnel extérieur	819 823		847 776	
Loyer crédit-bail				
Autres	37 877 869		36 740 606	
Impôts, taxes et versements assimilés		1 082 219		1 187 696
Sur rémunérations		430 885		389 644
Autres		651 334		798 052
Charges de personnel		33 013 372		29 845 705
Salaires et traitements	20 393 965		18 427 228	
Charges sociales	12 619 408		11 418 476	
Dotations aux amortissements & provisions		38 420 333		35 716 481
Sur immobilisations	16 532 225		16 258 540	
Provisions s/actif circulant	1 663 475		1 526 738	
Provisions pour risques et charges	20 224 633		17 931 202	
Autres charges	678 532	678 532	2 361 777	2 361 777
TOTAL II		120 227 185		117 109 515
1) RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		43 022 934		40 083 265

	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	MONTANTS H.T.	TOTAUX PARTIELS	MONTANTS H.T.	TOTAUX PARTIELS
Produits financiers			3 847 103	3 525 933
De participation		2 039 384		1 767 742
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Reprises s/provisions				
Différence positive de change		69 923		2 170
Cession valeurs mobilières et autres produits financiers		1 737 795		1 756 022
TOTAL III			3 847 103	3 525 933
Charges financières			3 043 381	3 319 423
Dotations aux amortissements & provisions				
Intérêts et charges assimilées		3 043 381		3 264 575
Différence négative de change		0		54 358
Cession valeurs mobilières		0		490
TOTAL IV			3 043 381	3 319 423
2) RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)			803 722	206 511
3) RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (1 + 2)			43 826 656	40 289 775
Produits exceptionnels			950 594	896 104
Sur opérations de gestion		341 496		547 178
Sur opérations en capital				
Produits de cession éléments actifs		18 764		120 038
Autres				228 888
Reprises s/provisions		590 333		
Transferts de charges				
TOTAL V			950 594	896 104
Charges exceptionnelles			3 248 663	1 340 005
Sur opérations de gestion				44 095
Sur opérations en capital				
Valeur comptable des éléments cédés		671 640		166 511
Autres				15 974
Dotations aux amortissements & provisions		2 577 024		1 113 425
Autres				
TOTAL VI			3 248 663	1 340 005
4) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			- 2 298 070	- 443 901
Participation des salariés (VII)		1 866 290	1 866 290	1 806 053
Impôts sur les bénéfices (VIII)		10 136 120	10 136 120	9 762 132
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)			168 047 816	161 614 817
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)			138 521 640	133 337 127
Bénéfice			29 526 176	28 277 690

FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE 2024 (EN EUROS)

	ANNÉE N	ANNÉE N-1
Flux de trésorerie liés à l'activité (opérations courantes)		
Résultat de l'exercice	29 526 176	28 277 690
Dotations aux amortissements & provisions sur actifs	18 195 700	17 782 933
Reprises dotations aux amortissements & provisions sur actifs	-831 205	-1 901 257
Dotations aux provisions du passif	19 274 410	17 681 516
Reprises dotations aux provisions du passif		
TOTAL I	66 165 081	61 840 882
Flux de trésorerie liés à l'activité (opérations exceptionnelles)		
Résultat de l'exercice		
Dotations aux amortissements & provisions sur actifs	2 577 024	1 115 770
Reprises dotations aux amortissements & provisions sur actifs	-590 333	
Dotations aux provisions du passif	950 222	249 686
Reprises dotations aux provisions du passif		
Plus ou moins-values de cession	652 875	166 511
TOTAL II	3 589 788	1 531 967
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (I+II)	69 754 869	63 372 849
Créances clients et comptes rattachés	-15 134	-290 553
Autres créances d'exploitation	3 398 812	-1 847 289
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-2 596 762	3 350 065
Autres dettes d'exploitation	-1 172 736	2 078 955
Variation du besoin en fonds de roulement	-385 820	3 291 178
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ	69 369 049	66 664 027
Acquisitions d'immobilisations	-57 062 850	-66 143 563
Cessions d'immobilisations	18 764	845 025
Autres encaissements et décaissements	-12 106 575	1 501 904
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-69 150 661	-63 796 634
Variation de capital et autres fonds propres	3 255 730	4 114 867
Dividendes versés	-15 922 127	-13 895 604
Encaissements de nouveaux emprunts	20 000 000	
Remboursements d'emprunts	-6 050 051	-42 380 627
Autres variations financières	684 880	677 138
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	1 968 433	-51 484 226
Trésorerie nette à l'ouverture	9 949 351	58 566 183
Trésorerie nette à la clôture	12 136 172	9 949 351
VARIATION DE TRÉSORERIE	2 186 821	-48 616 832

*Annexe au bilan et au compte de résultat
de l'exercice 2024*

**1. FAITS SIGNIFICATIFS
DE L'EXERCICE**

Le **chiffre d'affaires** s'élève à 160,3 M€, en hausse de 4,5 % par rapport à 2023.

L'**Excédent Brut d'Exploitation** atteint 79,2 M€, en progression de 6,5 %, et l'EBC/CA progresse fortement de 48,5 % à 49,4 %. Le résultat net progresse quant à lui de 4,4 %.

La **SEMMARIS a poursuivi son plan d'investissement** avec près de 57,1 M€ investis, nets des avances et acomptes. Pour soutenir le marché physique, dans le secteur de la gastronomie, la construction du bâtiment à étage F7 se poursuit. La construction du bâtiment F8 a commencé. Dans le secteur des produits laitiers et avicoles, la construction du bâtiment C6 a été terminée et les derniers travaux avant livraison seront effectués au premier trimestre 2025. La restructuration des espaces de vente du bâtiment C1, dans le secteur horticole, a été poursuivie. Des travaux d'étanchéité ont été réalisés sur différents bâtiments du MIN. Concernant le développement des activités de service, le bâtiment O1D est en cours de construction et les opérations en vue de la construction des bâtiments l10A et l10B se poursuivent dans la zone des entrepôts.

L'**activité à l'international maintient son développement**, avec un chiffre d'affaires de 3 M€, stable par rapport à 2023.

La variation de trésorerie est positive de 2,2 M€. Elle comprend le remboursement des emprunts historiques pour 6 M€. Un tirage complémentaire de 20 M€ a été effectué sur le crédit syndiqué. Le tirage au 31 décembre 2024 du crédit syndiqué est de 75 millions, et un droit de tirage de 45 millions est disponible.

**2. PRÉSENTATION
DE LA SOCIÉTÉ**

En vertu du décret n° 65-325 du 27 avril 1965, la SEMMARIS dispose de droits exclusifs, attribués et unilatéralement définis par l'État, sur l'aménagement et la gestion du Marché d'Intérêt National de PARIS-RUNGIS assimilables, quant à leurs conséquences patrimoniales, à une « concession » et ce jusqu'au 31 décembre 2049

conformément à l'article 199 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

La SEMMARIS assure sa mission dans le cadre des articles L761-1 et suivants et R761-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux Marchés d'Intérêt National.

**3. RÈGLES ET MÉTHODES
COMPTABLES**

3.1. Principes

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

Les hypothèses de base de continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables, indépendance des exercices et des coûts historiques ont notamment été suivies.

Les informations chiffrées sont fournies, sauf indications contraires, en euros.

3.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée, soit 5 ans pour les logiciels informatiques.

3.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont réparties en deux rubriques :

– **Immobilisations propres** constituées d'actifs immobiliers situés en dehors du périmètre de la concession (dite Zone A) et de matériels et mobiliers dissociables de la concession ;

– **Immobilisations du domaine concédé** qui devront être remises gratuitement et en bon état d'usage à l'autorité concédante à la fin du contrat de concession. Conformément à la convention du 23 février 1967 avec l'État, complétant les dispositions du Décret 65-325 du 27 avril 1965 modifié, les bâtiments, constructions et installations de la concession sont propriété de l'État dès leur édification ou leur acquisition par la société.

a) Amortissement de caducité

Les immobilisations du domaine concédé font l'objet d'un amortissement de caducité classé au passif en « autres fonds propres ». Cet amortissement a pour objet de ramener la valeur nette comptable des biens de retour à une valeur nulle à l'issue de la concession.

Il est calculé :

- Linéairement de la date d'investissement des capitaux jusqu'à celle de la fin de la concession.
- La base d'amortissement correspond à la valeur brute des immobilisations diminuée des subventions d'investissement et des provisions pour renouvellement utilisées conformément à leur objet et maintenues au passif du bilan.

b) Amortissement technique

Depuis le 1^{er} janvier 2003, la société applique l'approche par composants (règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002). Les amortissements sont déterminés en dissociant chaque actif par composants ayant leur propre durée d'utilisation et rythme de renouvellement.

5. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

Les immobilisations concédées renouvelables et les immobilisations propres à la société sont amorties sur leur durée d'utilisation, à savoir :

- Matériel industriel : de 10 à 30 ans (comprend notamment les installations de fluides, électricité, matériels de lutte contre l'incendie, conditionnement d'air et chauffage, bandes de roulement, éclairages publics, signalisation) ;
- Agencements et installations : de 10 à 40 ans (comprend notamment les étanchéités, isolations, revêtements murs et sols, peintures, portes industrielles, travaux de serrurerie et espaces verts) ;
- Mobilier et matériel de bureau : de 5 à 10 ans ;
- Matériel informatique : 5 ans ;
- Véhicules : 5 ans.

Les structures de bâtiments, les aménagements généraux, les voiries et réseaux divers, dont la durée d'utilisation est supérieure à la durée de la concession, ne font pas l'objet d'amortissements techniques.

c) Dépréciation des immobilisations

L'environnement technique, économique et juridique auquel l'actif immobilisé de la société est dévolu n'a pas enregistré de changement important.

L'approche globale de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles, déduction faite des amortissements de caducité déjà pratiqués et inscrits au passif du bilan en Droits du Concédant, ne révèle pas de perte de valeur significative. À ce titre, la concession dans son ensemble est retenue comme unité génératrice de trésorerie.

d) Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues pour assurer le financement des immobilisations sont inscrites au passif du bilan dans les capitaux propres. Elles y sont maintenues et ne font pas l'objet de reprise puisque venant en déduction de la valeur des immobilisations du domaine concédé pour le calcul des amortissements de caducité (cf. note 3.3.a).

3.4. Immobilisations financières

La valeur brute des participations correspond à la valeur d'acquisition. Le cas échéant, des dépréciations sont constatées en tenant compte de la valeur d'inventaire des titres détenus et de

l'évolution prévisible des résultats de la société considérée.

3.5. Créances et dettes d'exploitation

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, sur la base d'un examen individuel, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

3.6. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites à l'actif pour leur valeur d'achat. Le cas échéant, une dépréciation est constatée par rapport au dernier prix du marché.

3.7. Autres fonds propres

En application des dispositions du Plan Comptable Général relatives aux opérations faites dans le cadre des concessions de services publics, la valeur des droits du concédant exigibles en nature au titre des biens en concession inscrits à l'actif est portée au passif du bilan.

Cette rubrique regroupe les subventions d'investissement reçues (cf. note 3.3.d), les amortissements de caducité (cf. note 3.3.a) et les provisions pour renouvellement antérieurement constituées et utilisées conformément à leur objet.

3.8. Provisions pour risques et charges

Une provision est dotée si la société a une obligation à l'égard de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation se traduise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la clôture des comptes. Ces provisions sont estimées en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes.

Le poste « provisions » du compte de résultat regroupe les amortissements de caducité (cf. note 3.3.a) et les provisions pour risques et charges.

en produits exceptionnels, l'annuité rapportée au compte de résultat est inscrite en produits d'exploitation depuis le 1^{er} janvier 2004. Pour l'exercice 2024, son montant s'élève à 1,4 M€.

Par ailleurs, jusqu'au 31 décembre 2002, ces recettes étaient fiscalisées au moment de leur facturation générant ainsi un impôt payé d'avance. Compte tenu du caractère de ces produits qui relèvent en fait de loyers perçus d'avance, et après avis favorable des Services de la Législation Fiscale, ces recettes reçoivent depuis 2003 une imposition étalement parallèle au traitement comptable.

Les rachats de droits constituent une charge exceptionnelle de l'exercice au cours duquel l'engagement du rachat est conclu.

3.10. Engagements en matière de retraite

Les engagements en matière d'Indemnités de Fin de Carrière (IFC) à verser aux salariés partant à la retraite font l'objet d'un contrat spécifique à cotisations définies avec un organisme extérieur de gestion collective.

Les engagements au titre des droits à indemnités sont financés en partie par le montant du fonds constitué et par un paiement complémentaire constaté en charges de la période à laquelle il se rapporte. Les engagements sont ainsi intégralement financés.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, des charges sociales patronales, d'âge de départ et de probabilité de versement. Ces paiements futurs sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation déterminé en fonction du taux des emprunts d'Etat à 10 ans et des primes de risque observées sur les émissions obligataires des entreprises industrielles et commerciales de première catégorie.

4. CONSOLIDATION

Conformément aux dispositions de l'article L.233-16 du Code de commerce, la société publie des comptes consolidés car elle contrôle de manière exclusive ou conjointe une ou plusieurs autres entreprises ou elle exerce une influence notable sur celles-ci.

3.9. Droits de Première Accession

Les Droits de Première Accession, correspondant à des droits d'entrée dans un bâtiment existant, nouvellement créé ou restructuré, sont établis sur la durée de la concession. Antérieurement portée

5.1. Immobilisations incorporelles

Valeur brute des immobilisations incorporelles	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions et créations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles propres à la société					
Autres (logiciels)	5 181 430		269 989	252 595	5 164 036
Immobilisations en cours	234 512	316 210	0	- 252 595	298 127
Immobilisations incorporelles du domaine concédé					
Marque commerciale ⁽¹⁾	91 326	0	0	0	91 326
TOTAL	5 507 267	316 210	269 989	0	5 553 488

Note : (1) En 1997, la société a acheté la marque « Rungis Actualités ». Cette immobilisation incorporelle d'un montant de 91 326 € a été classée en « immobilisation non renouvelable du domaine concédé ». Elle fait l'objet d'un amortissement de caducité sur la durée de la concession.

Les immobilisations en cours concernent l'évolution du site internet Rungis International ainsi que divers logiciels et développements informatiques. Le virement de poste à poste des immobilisations corporelles concerne la refonte du site internet Rungis International initié en 2023.

5.2. Immobilisations corporelles

Valeur brute des immobilisations corporelles	Valeur brute au début de l'exercice	Acquisitions et créations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
Immobilisations corporelles propres à la société					
Terrains	664 674				664 674
Constructions	6 634 668			- 971	6 633 697
Matériel et outillage	240 714			- 320	240 394
Matériel de transport	589 155			- 808	588 346
Mobilier, matériel de bureau et informatique	3 218 627		1 023 047	299 797	2 495 377
Agencements, installations	655 865			41 600	697 465
Immobilisations en cours	476 373	1 241 916		- 339 297	1 378 992
Immobilisations du domaine concédé	976 852 991	59 924 349	34 344 611		1 002 432 729
Immobilisations non renouvelables					
Terrains	6 850 091				6 850 091
Constructions	468 038 473		43 585	42 148 596	510 143 484
Agencements, installations & divers	75 846 667		182 628	5 068 678	80 732 717
Immobilisations renouvelables					
Matériel industriel	204 827 559			18 969 599	18 183 721
Agencements, installations	145 733 722		10 713 169	7 311 653	142 332 206
Immobilisations en cours	64 217 075	59 924 349	16 006	- 72 712 648	51 412 771
Avances & comptes sur immobilisations					
TOTAL	989 333 068	61 166 265	35 367 658		1 015 131 675

Les principales variations des postes immobilisations corporelles proviennent des acquisitions d'immobilisations réalisées sur le domaine concédé pour 59,9 M€ et concernent notamment :

o 26,1 M€ affectés au marché physique dont :

- 9,5 M€ pour la poursuite de la construction du bâtiment F7, entrepôt à deux étages dans le secteur de la gastronomie ;
- 7,6 M€ pour la poursuite de la construction du bâtiment C6 dans le secteur des produits laitiers ;
- 2,1 M€ pour le programme d'étanchéité des bâtiments ;
- 1,7 M€ pour la restructuration des espaces de vente au C1, bâtiment des fleurs coupées ;
- 1,2 M€ pour le lancement de la construction du bâtiment F8 en prolongement du secteur de la gastronomie.

o 7,5 M€ affectés au développement des activités de services avec notamment :

- 3,1 M€ pour la construction de l'entrepôt O1D ;
- 2,2 M€ pour la poursuite des opérations en vue de la construction des entrepôts l10A et l10B.

o 15,5 M€ consacrés au maintien de l'outil dont :

- 3,7 M€ pour l'aménagement des accès à la nouvelle ligne de métro 14, inaugurée en juin 2024 ;
- 2,5 M€ pour la réfection des parties communes du bâtiment administratif G6.

o 4 M€ consacrés à la transition responsable, sociétale et environnementale :

- 1 M€ pour les installations photovoltaïques (toits et ombrières) ;

- 0,8 M€ pour les renouvellements d'installation de froid du bâtiment C1.

Le total des investissements sur le domaine concédé s'élève ainsi à 53,1 M€.

o 31 M€ de diminutions concernant la sortie d'immobilisations renouvelables qui ont été renouvelées.

o Enfin, 3,3 M€ ont été investis au titre des immobilisations détenus en propre par la SEMMARIS, avec notamment :

- 1,1 M€ pour les investissements propres, notamment informatique ;
- 2,3 M€ pour le versement d'une avance pour l'acquisition du bâtiment « Mercure », rue des Oliviers dans la zone SENIA.

5.3. Amortissements

Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	Cumul début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Sorties d'actifs et autres reprises	Cumul fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	3 005 577	811 847	264 132	3 553 292
Immobilisations propres à la société	3 115 277	656 982	1 023 047	2 749 212
Constructions	739 100	264 545		1 003 645
Matériel et outillage	90 053	12 314		102 367
Matériel de transport	231 591	33 407		264 998
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2 034 348	322 073	1 023 047	1 333 374
Agencements, installations	20 186	24 642		44 828
Immobilisations corporelles concédées	202 735 030	15 063 396	29 259 204	188 539 223
Immobilisations renouvelables				
Matériel industriel	109 218 327	8 866 402	18 579 536	99 505 193
Agencements et installations	93 516 703	6 196 994	10 679 668	89 034 030
TOTAL GÉNÉRAL	208 855 884	16 532 225	30 546 383	194 841 726

5.4. Immobilisations financières

Valeur brute des immobilisations financières	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute en fin d'exercice
Participations	13 390 398		13 390 398	
Créances rattachées à des participations	15 635 515	259 366	846 355	15 048 525
Autres titres	20 172			20 172
Autres	231 834			231 834
TOTAL	29 277 919	259 366	846 355	28 690 930

L'augmentation des immobilisations financières s'explique par les intérêts, soit 259 k€, sur l'avance de 5 M€ octroyée en 2021 à LUMIN'TOULOUSE.

Leur diminution correspond à l'échéance de remboursement de l'avance à BRI de 0,8 M€ réduisant son montant à 9,4 M€.

Le tableau des filiales et des participations se présente comme suit :

Société	Capital	Réserves	Quote-part de capital détenue %	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts & avances consentis	Cautions & avals fournis	Chiffre d'affaires	Bénéfice net ou perte	Dividendes encaissés
I - FILIALES									
B. R. I. (1)	2 896 531	-	100	10 395 072	10 231 542	-	3 360 484	1 268 959	1 195 803
LUMIN'TOULOUSE									
	5 000 000	-	51	2 550 000	5 403 973	-	1 187 295	173 269	-
II - FILIALES									
< 1 %	-	-	-	236 179	-	-	-	-	-

Note : (1) Société Civile Immobilière créée par des investisseurs institutionnels dans les années 1970 pour la réalisation d'un programme de 21 000 m² de bureaux sur des terrains privés dont elle est propriétaire et jouxtant la zone A du MIN. En 1981, la SEMMARIS a acquis 90 % des parts de cette SCI et détient 100 % du capital depuis 2001.

5.5. Valeurs mobilières de placement

Il n'y a pas de valeurs mobilières de placement au bilan au 31 décembre 2024.

5.6. Tableau de variation des capitaux propres

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Capital	14 696 158			14 696 158
Prime d'apport	15 050 703			15 050 703
Réserves	1 693 491	27 421		1 720 912
Report à nouveau	107 279 731	12 328 141		119 607 872
Résultat de l'exercice	28 277 690	29 526 176	28 277 690 ⁽¹⁾	29 526 176
Subventions d'investissement nettes	90 666 136	3 255 730		93 921 866
Provisions réglementées	229 319			229 319
Amortissements de caducité	364 102 581	19 115 663		383 218 243
Provisions pour renouvellement utilisées	23 389 392			23 389 392
TOTAL GÉNÉRAL	645 385 200	64 253 131	28 277 690	681 360 642

Note : (1) dont 15 922 127 € de dividendes distribués au titre de 2023, 27 421 € affectés à la réserve spéciale d'acquisition d'œuvres d'artistes vivants et 12 328 141 € affectés au report à nouveau.

Le capital est composé de 386 741 actions d'une valeur nominale de 38 €.

5.7. Tableau de variation des provisions

	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Valeur à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques & charges	707 695	950 222			1 657 917
Autres provisions	707 695	950 222			1 657 917
Provisions pour dépréciation	7 324 260	3 582 761	605 053		10 301 969
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles du domaine concédé	4 615 093	2 577 024	590 333		6 601 783
Titres de participation					
Clients	2 709 167	1 005 738	14 720		3 700 185
Valeurs mobilières de placement	0				0
TOTAL GÉNÉRAL	8 031 955	4 532 984	605 053		11 959 886

Provisions pour dépréciation

Plusieurs dotations pour dépréciation des immobilisations corporelles ont été constituées au titre de l'exercice dont 0,5 M€ au titre de la restructuration du secteur des produits laitiers, 0,2 M€ pour le bâtiment I4 et 1,9 M€ pour le bâtiment A4. Une reprise de provision d'un montant de 0,6 M€ a été comptabilisée au titre de la rénovation du sprinklage dans le secteur des Fruits et Légumes.

Les comptes clients ont fait l'objet d'une dotation de 1 M€ sur l'exercice compte tenu des impayés constatés.

5.8. Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1,1 M€ HT. Elles correspondent, par nature, à des services extérieurs, dont 1 M€ HT au titre des assurances Dommages Ouvrages.

Les produits constatés d'avance en fin d'exercice s'élèvent à 43,4 M€ HT. Ils correspondent, par nature, aux éléments indiqués ci-dessous, et concernent des prestations facturées mais non encore fournies à la date de clôture des comptes. Ce poste comprend :

- Droits de Première Accession (cf. note 3.9) : 35 M€ HT ;
- Redevance d'occupation et charges : 3,9 M€ HT ;
- (net des remises pour paiement par prélèvement automatique)
- Produits des péages : 2,6 M€ HT ;
- Produits à l'international : 1,8 M€ HT.

5.9. Créesances et dettes

a) Créesances

Nature	Montants bruts	Degré d'exigibilité		Montants bruts	Degré d'exigibilité
		Moins d'un an	Plus d'un an		
Créesances de l'actif immobilisé	15 280 360	846 355	14 434 005		
Créesances rattachées à des participations	15 048 525	846 355	14 202 170		
Autres	231 834		231 834		
Créesances de l'actif circulant ⁽¹⁾	39 213 252	38 209 314	1 003 938		
Comptes clients et comptes rattachés	27 859 336	27 859 336			
Autres	9 984 330	9 984 330			
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	1 369 586	365 648	1 003 938		
TOTAL	54 493 612	39 055 669	15 437 943		

Notes : (1) Dont : - Entreprises liées : 2 626 374 € (Bureaux Rungis International) ;

- Effets à recevoir : 73 493 €

(2) Dont assurances dommages-ouvrages : 1 003 938 €

Les produits à recevoir en fin d'exercice se présentent comme suit :

- Clients produits non encore facturés : 1,6 M€ TTC.

b) Dettes

Nature	Montants bruts	Degré d'exigibilité			Montants bruts	Degré d'exigibilité	
		Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de 5 ans			
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	80 098 246	77 524 076	2 574 169				
BPI	5 098 246	2 524 076	2 574 169				
Crédit syndiqué	75 000 000	75 000 000					
Soldes créditeurs de banques							
Autres dettes financières	31 278 497	5 260 944		26 017 552			
Cautionnements reçus	26 017 552			26 017 552			
Agence de l'eau							
Intérêts courus	87 314	87 314					
Divers	5 173 630	5 173 630					
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	19 083 589	19 083 589					
Dettes fiscales & sociales	13 610 672	13 610 672					
Dettes sur immobilisations	22 773 369	22 773 369					
Autres dettes	1 844 451	1 844 451					
Produits constatés d'avance	43 414 524	8 841 974	5 762 092	28 810 456			
TOTAL	212 103 348	148 939 077	8 336 262	54 828 008			

Le capital restant dû de l'emprunt BPI s'élève à 5,1 M€. Son taux fixe est de 1,97 % par an. Le crédit syndiqué au 31 décembre 2024 est utilisé pour un total de 75 M€, la SEMMARIS dispose d'un droit de tirage de 45 M€ au 31 décembre 2024. Le taux d'intérêt de la première tranche du crédit syndiqué est calculé sur l'Euribor 3M plus 1 % de marge. La première tranche a fait l'objet d'un swap sur 45 M€ au taux de 0,941 %. Le taux d'intérêt de la deuxième tranche est l'Euribor 3M + 0,8 % de marge. L'Euribor 3M a varié de 3,91 % en janvier 2024 à 2,92 % en décembre 2024.

Les dépôts et cautionnements versés par les clients figurent dans les dettes à plus de 5 ans pour un montant de 26 M€.

Les charges à payer, 24,4 M€ TTC en fin d'exercice, se présentent comme suit :

- Fournisseurs - factures non parvenues : 17,1 M€ ;
dont fournisseurs d'immobilisations : 10,1 M€
- Personnel - dettes pour congés payés & divers : 5,4 M€ ;
dont réserve spéciale de participation : 1,9 M€
- Organismes sociaux : 1,6 M€ ;
- Autres : 0,3 M€.

6. COMPLÉMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1. Effectifs

La situation de l'effectif en fin d'exercice se présente comme suit :

	Cadres & assimilés	Agents de maîtrise	Employés	Fonctionnaires détachés		
	C.D.I.	C.D.D.	C.D.I.	C.D.D.	C.D.I.	C.D.D.
Situation au 01.01.2024	183	7	71	2	22	0
Entrées	20	3	9	2	4	2
Embauches	13	3	2	2	4	0
Mutations/Promotions	7	0	7	0	0	0
Sorties	12	8	4	2	7	2
Démissions	4	0	0	0	0	0
Mutations/Promotions	0	1	3	0	6	0
Licenciements	1	0	0	0	1	0
Fin de C.D.D.	0	7	0	2	0	2
Rupture conventionnelle						0
Autres départs	3	0	0	0	0	0
Départs en retraite	3	0	1	0	0	0
Situation au 31.12.2024	191	2	76	2	19	0
					1	3
					287	7

6.2. Rémunération des membres des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations et jetons de présence versés aux membres des organes d'administration et de direction au cours de l'année 2024 s'élève à 330 529 €.

6.3. Honoraire des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice, au titre de la certification des comptes 2024, sont les suivants :

- o CAILLIAU DEDOUIT & ASSOCIÉS :
 - Certification 78 750 € HT
 - Autres services 2 700 € HT
- o ERNST & YOUNG AUDIT :
 - Certification 72 500 € HT
 - Autres services 1 800 € HT

6.4. Détails des produits d'exploitation (en K€)

Nature des produits	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation 2024/2023 en %
Droits d'accès et de stationnement	15 721,1	15 425,4	1,9
Produits des péages à la monnaie	6 363,5	6 247,9	1,8
Abonnements	8 801,5	8 632,1	2,0
Supports	556,1	545,4	2,0
Produits ordinaires	92 925,3	85 731,0	8,4
Redevances d'occupation indexées	19 901,1	17 794,2	11,8
Redevances d'occupation homologuées	71 166,8	66 158,2	7,6
Redevances diverses	416,6	402,8	3,4
Droits de première accession étalés	1 440,8	1 375,8	4,7
Produits sur charges récupérables et ventes de fluides	44 597,4	45 767,8	- 2,6
Charges récupérables	36 918,7	36 204,5	2,0
Fluides	7 678,8	9 563,3	- 19,7
Produits des activités annexes	7 340,3	6 781,2	8,2
Saisies, locations matériel, Point E, travaux & Divers	4 324,0	3 741,2	15,6
Honoraires RUNGIS CONSULTANT	3 016,2	3 040,1	- 0,8
Remise pour prélevement automatique	- 300,7	- 305,1	- 1,4
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	160 283,3	153 400,4	4,5
Reprises de provisions et amortissements	831,2	1 901,3	- 56,3
Dont créances clients	672,5	1 901,3	- 64,6
Transferts de charges	979,1	1 326,5	- 26,2
Dont remboursements de sinistres	663,6	564,0	17,6
Subventions d'exploitation	15,0	0,0	NA
Autres produits de gestion courante	1 141,4	564,6	102,2
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	163 250,1	157 192,8	3,9

6.5. Détails des biens & services consommés (en K€)

Nature des produits	Exercice 2024	Exercice 2023	Variation 2024/2023 en %
Autres approvisionnements			
Travaux pour compte de tiers refacturés	232,3	368,9	- 37,0
Achats non stockés de matières premières			
Électricité	2 886,1	6 058,6	- 52,4
Eau	1 901,6	886,5	114,5
Combustibles	2 818,9	2 689,6	4,8
Autres	496,2	406,0	22,2
SOUS-TOTAL ACHATS NON STOCKÉS	8 102,8	10 040,6	- 19,3
Personnel extérieur			
Intérimaires	266,5	140,7	89,4
Gardiennage	547,8	696,1	- 21,3
Autres	5,6	10,9	- 49,1
SOUS-TOTAL PERSONNEL EXTÉRIEUR	819,8	847,8	- 3,3
Loyers de crédit-bail			
Autres biens & services consommés			
Nettoyement & entretien général du Marché	15 251,6	15 238,9	0,1
Locations	5 321,4	4 620,4	15,2
Entretien, réparations, maintenance & travaux	6 014,1	5 838,4	3,0
Primes d'assurances	1 263,4	1 030,9	22,6
Honoraires	4 899,8	5 775,0	- 15,2
Promotion du Marché	2 810,7	2 301,4	22,1
Charges sur sinistres	479,5	374,9	27,9
Autres	1 837,4	1 560,8	17,7
SOUS-TOTAL AUTRES BIENS & SERVICES CONSOMMÉS	37 877,9	36 740,6	3,1
TOTAL DES BIENS & SERVICES CONSOMMÉS	47 032,730	47 997,9	- 2,0

6.6. Charges et produits financiers (en K€)

	Exercice 2024	Exercice 2023
Charges	3 043,4	3 319,4
Intérêts sur emprunts	3 043,4	3 264,6
Autres frais financiers	0,0	54,8
Provision pour dépréciation du portefeuille obligataire		
Produits	3 847,1	3 525,9
Participations (dividende et intérêts Bureaux Rungis International)	2 039,4	1 767,7
Valeurs mobilières et intérêts du swap	1 737,8	1 756,0
Autres produits financiers	69,9	2,2
Reprise de provision pour dépréciation		

6.7. Charges et produits exceptionnels (en K€)

	Exercice 2024	Exercice 2023
Charges	3 248,7	1 340,0
Sur opérations de gestion	0,0	44,1
Sur opérations en capital	671,6	166,5
Valeur des éléments d'actifs cédés ou détruits	671,6	166,5
Autres	0,0	16,0
Dotations aux amortissements et provisions	2 577,0	1 113,4
dont valeur nette comptable de bâtiments à démolir et autres	2 577,0	1 115,8
Produits	950,6	896,1
Sur opérations de gestion	341,5	547,2
dont autres DPA (cf. note 3.9)	0,0	
dont sanctions aux usagers	341,5	519,4
Sur opérations en capital	18,8	120,0
Produits de cession d'éléments d'actifs	18,8	120,0
Autres	0,0	228,9
dont pénalités fournisseurs	0,0	180,8
Reprises de provisions et transferts de charges	590,3	
dont la reprise de provision concernant le spinklage	590,3	

6.8. Impôts sur les bénéfices

Après déductions et réintégrations des éléments comptables non fiscalisés, le résultat imposable de l'exercice s'élève à 39,7 M€.

La ventilation des bases et de l'impôt entre la partie imputable au résultat courant et aux éléments exceptionnels se présente comme suit :

	Courant	Exceptionnel	TOTAL
Résultat comptable avant impôts	39 581 688	80 608	39 662 296
Réintégrations	2 709 074		2 709 074
Déductions	2 206 303		2 206 303
Résultat imposable	40 084 459	80 608	40 165 067
Impôts	10 115 778	20 342	10 136 120

L'étalement comptable des Droits de Première Accession fiscalisés lors de leur facturation jusqu'en 2002 (cf. note 3.9 ci-dessus) se traduit par un impôt payé d'avance, non comptabilisé. Au taux actuel d'imposition, ce crédit qui sera récupéré au fur et à mesure des réintégrations comptables au chiffre d'affaires des exercices à venir, s'élève à 0,9 M€.

Le crédit d'impôt octroyé dans le cadre du mécénat s'élève à 189 k€ et celui concernant les dispositifs famille s'élève à 22 k€.

6.9. Les activités hors concession

6.9.1. Les activités internationales

Le chiffre d'affaires total à l'international est de 3 M€ en 2024.

La poursuite de la coopération initiée depuis 2018 avec le Bénin a amené une facturation de 1,4 M€ dans le cadre de la mise en opération du marché de gros de Cotonou, dont la construction s'achève, et de l'assistance à la mise en place d'une agence nationale de gestion des marchés.

L'étude d'assistance technique pour l'Ouzbékistan se poursuit, elle a fait l'objet en novembre 2020 d'une avance client de 1 M\$ valable jusqu'en 2025. Cette dernière a été accompagnée par la mise en place d'une garantie sur avance client à première demande. Cette garantie a été réduite en fonction des travaux livrés en 2024 pour 0,4 M€. Le montant de la garantie au 31 décembre 2025 s'élève à 185 068,75 \$ au 31 décembre 2024.

Le contrat poursuivi au Nigéria a amené un chiffre d'affaires de 0,8 M€. Les autres contrats avec la Chine, la Belgique et l'Allemagne ont par ailleurs amené un chiffre d'affaires de 0,4 M€.

Signé en juin 2024, le contrat Chine avec le groupe Kingold prévoit le paiement d'un droit d'entrée à hauteur de 2,7 M€ et des honoraires de conseil à exécuter sur une durée de cinq années.

Les charges directes liées aux activités internationales s'élèvent à 1,3 M€ correspondant principalement à des honoraires et frais de déplacement.

6.9.2. Agoralim

Le projet de développement, Agoralim, dans le nord de l'Île-de-France, répond au besoin d'aménagement du territoire, de souveraineté alimentaire, d'amélioration de la qualité environnementale et de la sécurité alimentaire, notamment dans un contexte de hausse de la population.

Les investissements en frais d'études sont de 0,4 M€. Les charges directes s'élèvent à 0,2 M€ et concernent des honoraires de conseil.

Il n'y a pas de chiffre d'affaires constatés en 2024.

6.10. Engagements hors bilan

En K€	2024	2023
a) Engagements reçus		
Cautions bancaires des concessionnaires	4 064	3 954
Cautionnements bancaires des fournisseurs	47 369	47 369
Ligne de crédit renouvelable restante à tirer	45 000	65 000
Séquestre concernant les travaux de sprinklage sur le bâtiment au 2 rue des Oliviers - Orly - zone Senia	600	600
Séquestre concernant les travaux d'assainissement sur le bâtiment au 2 rue des Oliviers - Orly - zone Senia	300	300
b) Engagements donnés		
Participation au G.I.E. des M.I.N.	p.m.	p.m.
Toulouse Métropole (garantie solidaire pour le compte de la filiale LUMIN' TOULOUSE)	2 500	2 500
Rungis Académie (garantie solidaire pour le compte de l'Association de Gestion de la Rungis Académie : AGRA)	5 000	5 000
Achat d'un bâtiment - 2 rue des Oliviers - Orly - zone Senia	20 718	23 100
Achat d'un parcelle - BD27 - 15 route de Roissy - Goussainville	200	200
Commandes en cours aux fournisseurs sur immobilisations	18 501	28 220
En K USD		
Garantie sur avance client versée (bénéficiaire : Agency for implementation of the projects in the field of Agroindustry and food security UZAIFSA- Ouzbékistan)	185	496

6.11. Engagements en matière de retraite

Aucun engagement, notamment en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées, n'a été contracté au profit des dirigeants ou des organes d'administration.

Les engagements en matière d'IFC à verser aux salariés partant à la retraite font l'objet d'un contrat spécifique avec un organisme extérieur de gestion collective.

Au 31 décembre 2024 :

- Le passif social est estimé à 2 M€ ;
- Le montant du fonds collectif est estimé à 1,5 M€ ;
- La couverture du passif social, charges sociales et frais de gestion compris, n'a pas généré de charge au titre de l'exercice.

Ces données résultent des hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation de 3,5 % ;
- Augmentation annuelle des salaires de 2 % ;
- Âge de départ à la retraite à 65 ans.

7. ÉVÈNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2025

L'article 199 de la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance l'activité et l'égalité des chances économiques a été modifié par l'article 34 de la loi n°2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (« Loi pour la Souveraineté Alimentaire »). Il est ainsi modifié :

« La mission d'aménager et de gérer le marché d'intérêt national de la région parisienne ainsi que toutes les installations se rapportant directement à l'activité de ce marché est confiée par l'État à la société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne jusqu'au 31 décembre 2068.

Cette société, faisant l'objet d'un contrôle de l'État, aménage et gère les installations existantes et réalise les investissements nécessaires à la bonne marche de sa mission dans une logique d'aménagement du territoire, de souveraineté alimentaire, d'amélioration de la qualité environnementale et de sécurité alimentaire, notamment dans un contexte de hausse de la population, conformément aux objectifs définis à l'article L. 761-1 du Code de commerce.

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, l'État définit dans un cahier des charges, approuvé par décret, notamment la nature et le volume des investissements mentionnés au deuxième alinéa du présent article, les modalités du contrôle de l'État et les conditions dans lesquelles les biens affectés au service public retournent dans le patrimoine de l'État au terme de cette mission. »

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

BILAN CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2024

Actif en K€	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	2 068	2 565
Immobilisations corporelles	898 739	862 375
Immobilisations financières	2 362	2 306
Participations par mise en équivalence		
Actif immobilisé	903 169	867 246
Stocks et en-cours		
Créances clients et comptes rattachés	24 938	25 621
Actifs d'impôts différés	1 505	1 529
Autres créances	8 534	11 414
Valeurs mobilières de placement	1 000	1 016
Disponibilités	18 259	16 005
Actif circulant	54 236	55 585
Charges constatées d'avance	1 570	1 491
TOTAL ACTIF	958 975	924 322
Passif en K€	31/12/2024	31/12/2023
Capital social ou individuel	14 696	14 696
Primes d'émission, de fusion, d'apport	15 051	15 051
Écart de réévaluation		
Réserves	117 023	103 499
Résultat Groupe	29 521	28 264
Situation nette - part du Groupe	176 291	161 510
Droits des concédants	528 143	505 847
Provisions réglementées	229	229
Capitaux propres - part du Groupe	704 664	667 586
Intérêts minoritaires	4 576	4 168
Provisions pour risques et charges	4 694	3 292
Emprunts et dettes financières	132 766	120 536
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 232	24 960
Dettes fiscales et sociales	14 971	16 031
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 986	36 306
Autres dettes	7 829	9 135
Dettes	200 784	206 969
Produits constatés d'avance	44 257	42 307
TOTAL PASSIF	958 975	924 322

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2024

En k€	31/12/2024	31/12/2023
Production vendue	172 301	165 157
Chiffre d'affaires	172 301	165 157
Reprises sur provisions	1 180	2 006
Autres produits et transferts de charges	2 220	2 090
Produits d'exploitation	3 401	4 096
Achats et variations de stocks	46	11
Autres achats et charges externes	48 107	49 856
Impôts et taxes	1 859	1 994
Charges de personnel	37 407	34 277
Dotations aux amortissements des immobilisations	18 418	18 140
Dotations aux provisions pour risques et charges	23 629	20 721
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Autres charges	1 988	3 563
Charges d'exploitation	131 454	128 562
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	44 247	40 691
Produits financiers	2 480	2 431
Charges financières	4 146	4 441
Résultat financier	- 1 667	- 2 010
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	42 581	38 681
Produits exceptionnels	980	934
Charges exceptionnelles	3 250	1 340
Résultat exceptionnel	- 2 269	- 406
Impôt sur le résultat	10 394	9 835
RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTEGRÉES	29 917	28 441
Résultat des sociétés mises en équivalence		
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions		
RÉSULTAT D'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	29 917	28 441
RÉSULTAT GROUPE	29 521	28 264
RÉSULTAT HORS GROUPE	396	177

*TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE
CONSOLIDÉ
AU 31 DÉCEMBRE 2024*

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net consolidé	29 917	28 441
Amortissements et provisions	41 894	38 228
Variation des impôts différés	24	- 35
Plus-values de cession, nettes d'impôt	653	46
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	72 488	66 680
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 487	5 316
Flux net de trésorerie généré par l'activité	73 975	71 996
Acquisition d'immobilisations	- 71 363	- 67 116
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		364
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux opérations d'investissements		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 71 363	- 66 752
Dividendes versés aux actionnaires de la société-mère	- 15 922	- 13 896
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire		
Émissions d'emprunts	20 000	
Remboursements d'emprunts	- 6 926	- 40 064
Autres variations	2 473	- 1 182
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 375	- 55 142
VARIATIONS DE TRÉSORERIE	2 237	- 49 898
TRÉSORERIE D'OUVERTURE	17 022	66 920
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	19 259	17 022

*TABLEAU DES CAPITAUX PROPRES
PART DU GROUPE
AU 31 DÉCEMBRE 2024*

En K€	Valeur au 01/01/2023	Mouvements 2023	Valeur au 01/01/2024	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Capital	14 696		14 696			14 696
Prime d'apport	15 051		15 051			15 051
Réserves	94 101	9 398	103 499	13 524		117 023
Résultat Groupe	24 561	3 703	28 264	29 521	28 264	29 521
Situation nette - part du Groupe	148 409	13 101	161 510	43 045	28 264	176 291
Subventions d'investissements nettes	86 555	4 111	90 666	3 268		93 935
Amortissements de caducité	366 341	18 602	384 944	20 090		405 033
Autres droits du concédant	8 011	-1 163	6 848		1 062	5 786
Provisions pour renouvellement utilisées	23 389		23 389			23 389
Droits des concédants	484 297	21 550	505 847	23 358	1 062	528 143
Provisions réglémentées	229	0	229	0		229
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	632 935	34 651	667 586	66 403	29 326	704 664

**Annexe
comptes consolidés
du Groupe SEMMARIS
EXERCICE 2024**

Sommaire

1. Présentation du Groupe SEMMARIS	39
1.1. Événements marquants	39
1.2. Organigramme au 31 décembre 2024	39
1.3. Activités du Groupe	39
2. Périmètre de consolidation	39
2.1. Méthodes de consolidation	40
2.2. Exclusion du périmètre	40
3. Principes et méthodes comptables	40
3.1. Référentiel comptable	40
3.2. Retraitements de consolidation	40
3.3. Méthodes comptables	40
4. Notes sur le compte de résultat consolidé	42
4.1. Résultat d'exploitation	42
4.2. Chiffre d'affaires	42
4.3. Autres produits d'exploitation	43
4.4. Autres achats et charges externes	43
4.5. Impôts, taxes et versements assimilés	43
4.6. Charges de personnel	43
4.7. Autres charges d'exploitation	43
4.8. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	43
4.9. Reprises d'amortissements et provisions d'exploitation	44
4.10. Charges et produits financiers	44
4.11. Charges et produits exceptionnels	44
4.12. Impôt sur les résultats	45
5. Notes sur le bilan consolidé	46
5.1. Écart d'acquisition	46
5.2. Immobilisations incorporelles propres	46
5.3. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	46
5.4. Immobilisations corporelles propres	47
5.5. Immobilisations corporelles du domaine concédé	47
5.6. Immobilisations financières	48
5.7. Crédits et dettes	48
5.8. Disponibilités, valeurs mobilières de placement et trésorerie active	48
5.9. Capitaux propres, part du Groupe	48
5.10. Intérêts minoritaires	49
5.11. Provisions pour risques et charges	49
5.12. Dette	49
5.13. Taux d'intérêt et couvertures de taux	50
5.14. Comptes de régularisation passif	50
6. Engagements hors bilan	51
7. Honoraires des commissaires aux comptes	51
8. Effectifs du Groupe au 31 décembre 2024	51
9. Rémunération des dirigeants	51
10. Relations avec les parties liées externes au Groupe et non conclues aux conditions normales de marché	51
11. Événements survenus depuis le début de l'exercice 2025	52

1. PRÉSENTATION DU GROUPE SEMMARIS

1.1. Événements marquants

Le chiffre d'affaires consolidé atteint 172,3 M€ (+ 4,3 %).

Le résultat consolidé 2024 s'élève à 29,9 M€ (contre 28,4 M€ en 2023, soit + 5,3 %), dont 29,1 M€ pour Rungis et 0,8 M€ pour Toulouse.

L'Excédent Brut d'Exploitation atteint 84,9 M€, en progression de 7,4 %, et le taux de marge brut consolidé est de 49,3 % (contre 47,8 % en 2023).

La SEMMARIS a poursuivi son plan d'investissement avec près de 57 M€ investis, nets des avances et acomptes.

Pour soutenir le marché physique, dans le secteur de la gastronomie, la construction du bâtiment à étage F7 se poursuit. La construction du bâtiment F8 a commencé. Dans le secteur des produits laitiers et avicoles, la construction du bâtiment C6 a été terminée et les derniers travaux avant livraison seront effectués au premier trimestre 2025. La restructuration des espaces de vente du bâtiment C1, dans le secteur horticole, a été poursuivie.

Des travaux d'étanchéité ont été réalisés sur différents bâtiments du MIN.

Concernant le développement des activités de service, le bâtiment O1D est en cours de construction et les opérations en vue de la construction des bâtiments I10A et I10B se poursuivent dans la zone des entrepôts.

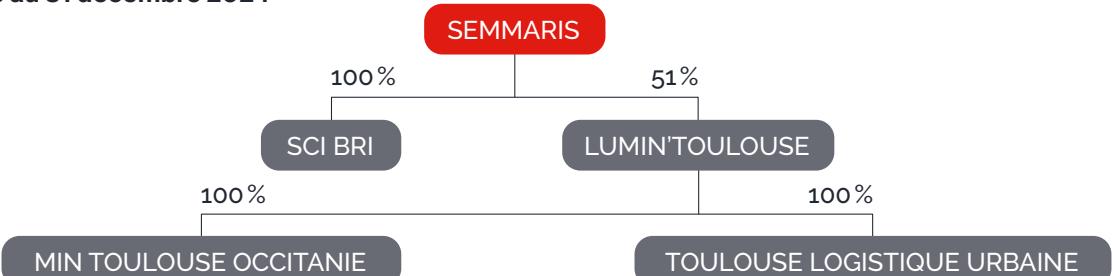
Les disponibilités ont augmenté de 2,2 M€ essentiellement sur Rungis.

La SEMMARIS a remboursé en 2024, 6 M€ sur ses emprunts historiques. Elle a par ailleurs utilisé 20 M€ supplémentaires sur le crédit syndiqué.

Au 31 décembre 2024, elle lui reste 5,1 M€ à rembourser sur l'emprunt BPI souscrit en 2022 et le tirage du crédit syndiqué est de 75 millions, et un droit de tirage de 45 millions est disponible.

En 2024, MINTO a remboursé 0,6 M€ sur ses emprunts, le solde de ses emprunts est de 5,1 M€. TLU a remboursé 1,8 M€ sur ses emprunts, le solde de ses emprunts est de 14,6 M€.

1.2. Organigramme au 31 décembre 2024



1.3. Activités du Groupe

Le Groupe SEMMARIS (le Groupe) dispose de filiales et détient des participations au sein des secteurs d'activités :

- RUNGIS (SEMMARIS et BRI) ;
- TOULOUSE (LUMINTOULOUSE, MIN TOULOUSE OCCITANIE et TOULOUSE LOGISTIQUE URBAINE)

2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés consolidées	Forme juridique	% intérêts	% contrôle	Méthode
SEMMARIS	SA			
BUREAUX RUNGIS INTERNATIONAL	SCI	100	100	IG
LUMIN'TOULOUSE	SAS	51	51	IG
MIN TOULOUSE OCCITANIE (MIN TO)	SAS	51	51	IG
TOULOUSE LOGISTIQUE URBAINE (TLU)	SAS	51	51	IG

IG : Intégration globale

En vertu du décret n° 65-325 du 27 avril 1965, la SEMMARIS dispose de droits exclusifs, attribués et unilatéralement définis par l'État, sur l'aménagement et la gestion du Marché d'Intérêt National de PARIS-RUNGIS assimilables, quant à leurs conséquences patrimoniales, à une « concession » et ce jusqu'au 31 décembre 2049 conformément à l'article 199 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

La SEMMARIS assure sa mission dans le cadre des articles L761-1 et suivants et R761-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux Marchés d'Intérêt National.

Par délibération en date du 13 avril 2017, Toulouse Métropole a confié l'exploitation du Marché d'Intérêt National et l'Aménagement de la Zone Logistique du dernier kilomètre à la société LUMINTOULOUSE. Par le biais d'un contrat de délégation de service public signé le 11 mai 2017, ces deux ouvrages ont été confiés pour une durée de 22 ans à compter du 1^{er} juillet 2017. Une filiale dédiée, MINTO, exploite le Marché d'Intérêt National de Toulouse et une autre filiale dédiée, TLU exploite la zone logistique du dernier kilomètre.

2.1. Méthodes de consolidation

Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées par intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

La quote-part de résultat revenant aux tiers dans le résultat du Groupe est déduite du résultat du Groupe pour obtenir le résultat net consolidé. La part des tiers dans les capitaux propres des filiales est présentée distinctement au passif du bilan, en dehors des capitaux propres revenant au Groupe, sur la ligne « intérêts minoritaires ».

Dans le cas d'intérêts minoritaires négatifs, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires, sont déduits des intérêts majoritaires. Si, ultérieurement, l'entreprise consolidée devait réaliser des bénéfices, les intérêts majoritaires seraient alors crédités de tous ces profits jusqu'à ce que la partie qu'ils avaient assumée des pertes imputables aux intérêts minoritaires ait été totalement éliminée.

Les entités ad hoc dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Afin de déterminer l'existence de ce contrôle, il est nécessaire d'apprécier l'économie d'ensemble de l'opération à laquelle l'entité ad hoc participe et d'analyser les caractéristiques de la relation entre cette dernière et l'entité consolidante.

Les critères suivants ont été pris en considération :

- Pouvoir de décision, assortis ou non des pouvoirs de gestion, sur l'entité ad hoc ou sur les actifs qui la composent, même si ces pouvoirs ne sont pas effectivement exercés. Elle peut, par exemple, dissoudre l'entité, changer les statuts ou, au contraire, s'opposer formellement à leur modification ;
- Capacité de bénéficier des résultats de l'entité, par exemple sous forme de flux de trésorerie ou de droits (droits à une quote-part d'actif net, droit de disposer d'un ou plusieurs actifs, droits à la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation) ;
- Exposition à la majorité des risques relatifs à l'entité.

En application de ces principes, le Groupe a considéré qu'il détenait le contrôle exclusif des entités suivantes : BRI, LUMINTOULOUSE, MIN TO et TLU et il les a consolidées par intégration globale.

Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint de fait ou de droit sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint s'entend par le partage du contrôle entre un nombre limité d'actionnaires dans le cadre d'un accord contractuel, prévoyant l'exercice du contrôle commun sur l'activité économique de la société et indiquant sa réalisation à travers les décisions à prendre conjointement.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. L'influence notable s'entend par le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

2.2. Exclusion du périmètre

Les entités non retenues dans le périmètre sont celles dont le Groupe n'assure pas la direction et dont elle ne retire pas d'avantage.

Il n'existe pas de transaction non conclue à des conditions normales de marché avec ces entités, ni au sein du groupe consolidé.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe SEMMARIS sont établis selon la réglementation comptable française, et plus particulièrement en conformité avec le Règlement ANC 2020-01 de l'Autorité des Normes Comptables.

3.2. Retraitements de consolidation

Retraitements d'homogénéisation

Les comptes individuels des entités intégrées dans le périmètre font l'objet de retraitements d'homogénéité afin de respecter les mêmes règles et méthodes comptables au sein du Groupe.

Éliminations

Les charges et les produits reflétant des transactions intra-groupe, ainsi que les créances et dettes intra-groupe, sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values, etc.).

Date de clôture

Toutes les entités appartenant au périmètre clôturent leurs exercices sociaux au 31 décembre.

3.3. Méthodes comptables

a) Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition proviennent de la différence entre le coût d'acquisition et la part acquise dans la juste valeur des actifs et des passifs des entités acquises.

Ils sont amortis linéairement selon un plan permettant de refléter au mieux les hypothèses et objectifs retenus lors de l'acquisition.

En outre, une fois par an, les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière et de tests de dépréciation. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est enregistrée dans le résultat consolidé de la période.

b) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée, soit 5 ans pour les logiciels informatiques.

c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont réparties en deux rubriques :

- **Immobilisations propres**, constituées d'actifs immobiliers situés en dehors du périmètre de la concession et de matériels et mobiliers dissociables de la concession ;

- **Immobilisations du domaine concédé** qui devront être remises gratuitement et en bon état d'usage à l'autorité concédante à la fin du contrat de concession, à l'exception de TLU qui bénéficie d'un régime de biens de reprise.

d) Amortissement de caducité

Les immobilisations du domaine concédé font l'objet d'un amortissement de caducité classé au passif en « autres fonds propres ». Cet amortissement a pour objet de ramener la valeur nette comptable des biens de retour à une valeur nulle à l'issue de la concession. Il est calculé :

- Linéairement de la date d'investissement des capitaux jusqu'à celle de la fin de la concession.
- La base d'amortissement correspond à la valeur brute des immobilisations diminuée des subventions d'investissement et des provisions pour renouvellement utilisées conformément à leur objet et maintenues au passif du bilan.

e) Amortissement technique

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le Groupe applique l'approche par composants (règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002). Les amortissements sont déterminés en dissociant chaque actif par composants ayant leur propre durée d'utilisation et rythme de renouvellement.

Les immobilisations concédées renouvelables et les immobilisations propres à la société sont amorties sur leur durée d'utilisation, à savoir :

- Matériel industriel : de 10 à 30 ans (comprend notamment les installations de fluides, électricité, matériels de lutte contre l'incendie, conditionnement d'air et chauffage, bandes de roulement, éclairages publics, signalisation) ;
- Agencements et installations : de 10 à 40 ans (comprend notamment les étanchéités, isolations, revêtements murs et sols, peintures, portes industrielles, travaux de serrurerie et espaces verts) ;
- Mobilier et matériel de bureau : de 5 à 10 ans ;
- Matériel informatique : 5 ans ;
- Véhicules : 5 ans.

Les structures de bâtiments, les aménagements généraux, les voiries et réseaux divers dont la durée d'utilisation est supérieure à la durée de la concession, ne font pas l'objet d'amortissements techniques.

f) Dépréciation des immobilisations

L'environnement technique, économique et juridique auquel l'actif immobilisé du Groupe est dévolu n'a pas enregistré de changement important. L'approche globale de la valeur nette comptable des immobilisations corporelles, déduction faite des amortissements de caducité déjà pratiqués et inscrits au passif du bilan en Droits du Concédant, ne révèle pas de perte de valeur significative. À ce titre, la concession dans son ensemble est retenue comme unité génératrice de trésorerie.

g) Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues pour assurer le financement des immobilisations sont inscrites au passif du bilan dans les capitaux propres. Elles y sont maintenues et ne font pas l'objet de reprise puisque venant en déduction de la valeur des immobilisations du domaine concédé pour le calcul des amortissements de caducité (cf. note 3.3.a).

h) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées par les titres de participation non consolidés, des titres immobilisés, des prêts et d'autres immobilisations financières.

Les immobilisations financières figurent à leur coût d'acquisition. Au cas particulier des filiales et des participations de la SEMMARIS, ce coût correspond généralement au capital versé lors de la création des sociétés et lors d'augmentation de capital ultérieure.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'une participation, établie sur la quote-part de situation nette de la participation, devient inférieure à son coût d'entrée.

i) Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, sur la base d'un examen individuel, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

j) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition. Elles font l'objet de dépréciation si leur valeur liquidative à la clôture est inférieure à leur valeur comptable.

Les valeurs mobilières de placement sont notamment constituées par des parts de Sicav ou de fonds commun de placement, des obligations, des certificats de dépôt et des bons à moyen terme. Ces placements sont inscrits à l'actif pour leur valeur en capital (valeur « pied de coupon » pour les obligations, valeur nominale pour les autres titres) à la date d'acquisition. Les intérêts courus à la date d'achat sont portés dans un compte d'intérêts courus. La date de clôture des opérations financières est le dernier jour ouvré de l'année.

k) Autres fonds propres

En application des dispositions du Plan Comptable Général relatives aux opérations faites dans le cadre des concessions de services publics, la valeur des droits du concédant exigibles en nature au titre des biens en concession inscrits à l'actif est portée au passif du bilan.

Cette rubrique regroupe les subventions d'investissement reçues (cf. note 3.3.d), les amortissements de caducité (cf. note 3.3.a) et les provisions pour renouvellement antérieurement constituées et utilisées conformément à leur objet.

l) Provisions pour risques et charges

Une provision est dotée si une société a une obligation à l'égard de tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation se traduise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci après la clôture des comptes. Ces provisions sont estimées en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes. Le poste « provisions » du compte de résultat regroupe les amortissements de caducité (cf. note 3.3.a) et les provisions pour risques et charges.

Pour les engagements en matière d'IFC, le Groupe comptabilise des provisions à son bilan destinées à rattacher leur coût aux périodes au cours desquelles les salariés ont acquis des droits aux régimes en cause. L'évaluation de ces provisions au 31 décembre 2023 a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées, préconisée par la recommandation du 1^{er} avril 2003 du Conseil National de la Comptabilité.

m) Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des achats de biens et de services pour lesquels la livraison ou la prestation interviendra après la date de clôture.

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations ou les fournitures les justifiant aient été effectuées ou fournies.

Les Droits de Première Accession correspondant à des droits d'entrée dans un bâtiment existant, nouvellement créé ou restructuré sont étaillés sur la durée de la concession.

Les rachats de droits constituent une charge exceptionnelle de l'exercice au cours duquel l'engagement du rachat est conclu.

n) Instruments dérivés

La SEMMARIS utilise des instruments dérivés de taux d'intérêt (swaps) pour couvrir ses risques financiers. Ces instruments étant adossés de manière précise à des positions existantes ou très probables, ils sont comptabilisés en tant que couverture. Les flux financiers qu'ils engendrent sont enregistrés en résultat de manière à neutraliser la fraction en risque des charges et des produits issus des positions couvertes.

o) Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels correspondent aux éléments inhabituels ou non récurrents, par opposition aux éléments imputables aux activités ordinaires. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Les éléments extraordinaires sont les produits ou les charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente, ni régulière.

En pratique, tous les éléments de charges et de produits inclus dans la détermination du résultat d'une période résultent des activités ordinaires du Groupe.

p) Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés pour les différences qui existent entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. En ce qui concerne les actifs d'impôts différés, en particulier ceux relatifs à des déficits reportables, ils sont comptabilisés lorsque leur récupération apparaît probable.

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux d'impôt en vigueur à la clôture de l'exercice.

q) Changement de méthode

Néant.

4.3. Autres produits d'exploitation

En K€	2024	2023	Variation 2024/2023 en %
Transferts de charges	1 060	1 495	- 29,1
Autres produits	1 161	595	95,0
TOTAL	2 220	2 090	6,2
DONT RUNGIS	2 136	1 895	12,7
DONT TOULOUSE	85	195	- 56,5

Les transferts de charges concernent principalement Rungis et correspondent à des remboursements de sinistres en augmentation de 0,2 M€ et des facturations de travaux pour compte de tiers et divers.

4.4. Autres achats et charges externes

En K€	2024	2023	Variation 2024/2023 en %
RUNGIS	43 627	44 892	- 2,8
TOULOUSE	4 526	4 975	- 9,0
TOTAL	48 153	49 867	- 3,4

4.5. Impôts, taxes et versements assimilés

En K€	2024	2023	Variation 2024/2023 en %
RUNGIS	1 797	1 903	- 5,6
TOULOUSE	62	91	- 31,6
TOTAL	1 859	1 994	- 6,8

4.6. Charges de personnel

En K€	2024	2023	Variation 2024/2023 en %
Rémunérations brutes	24 016	21 901	9,7
Charges sociales patronales	13 391	12 377	8,2
TOTAL	37 407	34 277	9,1
DONT RUNGIS	34 885	31 894	9,4
DONT TOULOUSE	2 523	2 384	5,8

4.7. Autres charges d'exploitation

En K€	2024	2023	Variation 2024/2023 en %
RUNGIS	730	2 362	- 69,1
TOULOUSE	1 258	1 201	4,8
TOTAL	1 988	3 563	- 44,2

4.8. Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

En K€	2024	2023	Variation 2024/2023 en %
Dotations aux amortissements des immobilisations	18 418	18 140	1,5
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 869	1 662	12,4
Dotations aux provisions de caducité	20 339	18 693	8,8
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 421	366	287,8
TOTAL	42 047	38 861	8,2
DONT RUNGIS	39 721	36 562	8,6
DONT TOULOUSE	2 325	2 300	1,1

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

4.1. Résultat d'exploitation

En K€	2024	2023	Variation 2024/2023 en %
Chiffre d'affaires	172 301	165 157	4,3
Autres produits et transfert de charges	2 220	2 086	6,4
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	174 521	167 243	4,4
Autres achats et charges externes	48 153	49 867	- 3,4
Impôts, taxes et versements assimilés	1 859	1 994	- 6,8
Charges de personnel	37 407	34 277	9,1
Autres charges	1 988	3 563	- 44,2
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	89 407	89 701	- 0,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION HORS DAP/RAP	85 114	77 543	9,8
Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	42 047	38 861	8,2
Reprises d'amortissements et provisions d'exploitation	1 180	2 010	- 41,3
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	44 247	40 691	8,7
DONT RUNGIS	42 146	39 255	7,4
DONT TOULOUSE	2 102	1 437	46,3

Le résultat d'exploitation s'établit à 44,3 M€, en hausse de 8,7 % par rapport à 2023 (40,7 M€).

Le résultat d'exploitation hors dotations/reprises aux amortissements et aux provisions (85,1 M€) augmente quant à lui de 9,8 %.

4.2. Chiffre d'affaires

En K€	2024	2023	Variation 2024/2023 en %
RUNGIS	159 945	153 071	4,5
TOULOUSE	12 355	12 087	2,2
TOTAL	172 301	165 157	4,3

Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation du MIN de Rungis s'élève à 156,9 M€, et celui sur les prestations internationales à 3 M€.

Le chiffre d'affaires de Toulouse concerne en totalité l'exploitation du MIN et de la zone logistique.

4.9. Reprises d'amortissements et provisions d'exploitation

En K€	2024	2023	Variation 2024/2023 en %
RUNGIS	824	1 901	- 56,7
TOULOUSE	356	105	240,7
TOTAL	1 180	2 006	- 41,2

4.10. Charges et produits financiers

En K€	2024	2023	Variation 2024/2023 en %
Produits financiers de participations non consolidées	0	2	- 100,0
Autres intérêts et produits assimilés	2 408	1 860	29,4
Différences positives de change	70	2	3 122,3
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	2	566	- 99,6
Reprise sur provisions, transfert de charges			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 480	2 431	2,0
Intérêts et charges assimilés	4 146	4 386	- 5,5
Différences négatives de change	0	54	- 100,0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0	- 100,0
Autres charges financières	0	0	- 400,0
Dotations financières aux provisions			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	4 146	4 441	- 6,6
RÉSULTAT FINANCIER	- 1 667	- 2 010	- 17,1
DONT RUNGIS	- 1 148	- 1 518	- 24,3
DONT TOULOUSE	- 518	- 492	5,2

Les produits financiers concernent les produits sur les swap mis en place soit 1,3 M€ pour RUNGIS et 0,6 M€ pour TOULOUSE. Rungis a perçu 0,5 M€ de placements sur des comptes rémunérés.

Les charges financières correspondent essentiellement aux intérêts sur emprunts, au coût du crédit syndiqué de Rungis pour 3 M€ et aux intérêts sur emprunts pour TOULOUSE pour 1,1 M€.

La diminution des charges financières est liée à l'utilisation en moyenne sur l'année moins importante du Crédit Syndiqué par Rungis et par la diminution du taux Euribor 3 mois (3,91 % en janvier 2024 à 2,92 % en décembre 2024).

4.11. Charges et produits exceptionnels

En K€	2024	2023	Variation 2024/2023 en %
Opérations de gestion	369	585	- 36,9
Opérations en capital	21	349	- 94,1
Reprises provisions et transferts de charges	590	0	
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	980	934	4,9
Opérations de gestion	1	44	- 97,8
Opérations en capital	672	183	267,9
Dotations amortissements/provisions	2 577	1 113	131,5
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 250	1 340	142,5
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 2 269	- 406	459,4
DONT RUNGIS	- 2 298	- 444	417,7
DONT TOULOUSE	29	38	- 24,9

Au 31 décembre 2024, le résultat exceptionnel est négatif de -2,2 M€ et s'explique essentiellement par Rungis avec en particulier une dotation aux provisions pour dépréciation exceptionnelle de 2,5 M€ dont 1,9 M€ concernent la restructuration programmée du bâtiment A4 de la marée. Les opérations en capital concernent des sorties d'immobilisation. Les produits de gestion exceptionnelles se composent principalement de 0,4 M€ d'amendes appliquées pour non-respect du règlement intérieur du MIN.

4.12. Impôt sur les résultats

En K€	2024	2023	Variation 2024/2023 en %
Impôts exigibles	10 370	9 869	5,1
Impôts différés	24	- 35	- 167,9
TOTAL IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	10 394	9 835	5,7

Le rapprochement entre l'IS théorique et l'IS comptabilisé dans le compte de résultat (preuve d'impôt) est présenté ci-dessous :

En K€	2024	2023	Variation 2024/2023 en %
Résultat avant impôt	40 311	38 275	5,3
Impôts théoriques	10 432	9 903	5,3
Impôt différé changement de taux au résultat			
Éléments non fiscalisés			
Minorations d'impôts	- 351	- 351	0,0
Déficits non reconnus			
Amortissement des écarts d'acquisition			
Déférence de taux d'imposition			
Crédits d'impôt utilisés	- 217	- 228	- 4,8
Autres différences permanentes	529	510	3,8
CHARGE D'IMPÔT	10 394	9 834	5,7

Le montant des impôts différés actifs et passifs se répartissent ainsi :

En K€	2024	2023	Variation 2024/2023 en %
IDA	1 505	1 529	- 1,5
TOTAL IDA	1 505	1 529	- 1,5
IDP	0	0	
TOTAL IDP	0	0	

5. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

A - ACTIF

5.1. Écart d'acquisition

Écarts d'acquisition positifs en K€	Ouverture	Amortissement / Dépréciation	Variations de périmètre	Clôture
Valeur brute	6 206			6 206
Amortissement/Dépréciation	6 206			6 206
NET	0			0

Ce poste présente un solde nul au 31 décembre 2024 et se décompose de la manière suivante :

Détail des écarts d'acquisition positifs en K€	Valeur brute	Amortissement / Dépréciation	Net
BRI	6 206	6 206	0
TOTAL	6 206	6 206	0

La durée d'amortissement des écarts d'acquisition est de 25 ans pour BRI.

Les écarts d'acquisition de BRI qui remontent à 1981 sont complètement amortis.

5.2. Immobilisations incorporelles propres

Valeurs nettes en K€	31/12/2024	31/12/2023
Concessions, brevets, droits similaires	1 611	2 176
Immobilisations incorporelles en cours	298	235
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES PROPRES	1 909	2 411

La variation des immobilisations incorporelles propres est la suivante :

En K€	Valeur brute	Amortissement / Provisions	Valeur nette
31/12/2023	5 420	3 009	2 411
Acquisitions	316	0	316
Apports	-	-	0
Diminutions	- 270	-	- 270
Dotations aux amortissements/provisions	-	812	- 812
Reprises d'amortissements/provisions	-	- 264	264
Autres mouvements	-	-	0
31/12/2024	5 466	3 557	1 909

Les acquisitions concernent la SEMMARIS pour 0,3 M€.

5.3. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Valeurs nettes en K€	31/12/2024	31/12/2023
Concessions, brevets, droits similaires	159	154
Immobilisations incorporelles en cours		
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES DU DOMAINÉ CONCÉDÉ	159	154

La variation des immobilisations incorporelles du domaine concédé est la suivante :

En K€	Valeur brute	Amortissement / Provisions	Valeur nette
31/12/2023	274	120	154
Acquisitions	35	0	35
Apports	0	0	0
Diminutions	0	0	0
Dotations aux amortissements/provisions	0	30	- 30
Reprises d'amortissements/provisions	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0
31/12/2024	309	150	159

Les acquisitions concernent MINTO.

5.4. Immobilisations corporelles propres

Valeurs nettes en K€	31/12/2024	31/12/2023
Terrains	3 561	3 561
Constructions	7 004	7 324
Installations techniques, matériel et outillages	9 468	10 277
Autres immobilisations corporelles	2 138	2 178
Immobilisations en cours	1 421	476
Avances et acomptes	0	0
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROPRES	23 593	23 817

La variation des immobilisations corporelles est la suivante :

En K€	Valeur brute	Amortissements / Provisions	Valeur nette
31/12/2023	43 567	19 751	23 817
Acquisitions	1 284	851	433
Apports	0	0	0
Diminutions	- 1 023	- 1 023	0
Dotations aux amortissements	0	657	- 657
Reprises d'amortissements/provisions	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0
31/12/2024	43 828	20 235	23 593

Les acquisitions concernent la SEMMARIS pour 1,2 M€.

5.5. Immobilisations corporelles du domaine concédé

Valeurs nettes en K€	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations non renouvelables	589 998	566 621
Terrains	6 850	6 850
Constructions	507 179	483 924
Agencements, installations & divers	75 968	75 847
Aménagement des terrains	0	0
Immobilisations renouvelables	226 650	196 150
Mobilier, matériel de bureau et informatique	0	0
Constructions	23 809	24 871
Matériel industriel	103 007	121 863
Agencements, installations & divers	99 834	49 416
Immobilisations en cours	51 579	64 448
Avances et acomptes	6 920	11 341
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINÉ CONCÉDÉ	875 146	838 560

La variation brute des immobilisations corporelles du domaine concédé est la suivante :

	Valeurs brutes en K€	Acquisitions et créations	Diminutions	Virements de poste à poste	Valeurs brutes en K€
31/12/2023					31/12/2024
Immobilisations non renouvelables	566 621	642	226	22 961	589 998
Terrains	6 850	0	0	0	6 850
Constructions	483 924	642	44	22 656	507 179
Agencements, installations & divers	75 847	0	183	304	75 968
Aménagement des terrains	0	0	0	0	0
Immobilisations renouvelables	415 539	60 145	34 118	- 22 894	435 895
Mobilier, matériel de bureau et informatique	0	0	0	0	0
Constructions	34 661	0	0	0	34 661
Matériel industriel	235 144	220	18 970	18 239	234 634
Agencements, installations & divers	145 734	0	10 713	31 580	166 601
Immobilisations en cours	64 448	59 924	16	- 72 777	51 579
Avances et acomptes	11 341	0	4 420	- 2	6 920
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINÉ CONCÉDÉ	1 057 949	60 787	34 345	0	1 084 392

Les acquisitions réalisées sur les domaines concédés concernent majoritairement la SEMMARIS, soit 59,9 M€ dans le cadre de la mise en œuvre du plan Rungis 2025. Les investissements sur le domaine concédé de MINTO ont quant à eux totalisé 0,8 M€.

La variation brute des amortissements et provisions des immobilisations du domaine concédé est la suivante :

	Amt et Prov en K€	Acquisitions et créations	Diminutions	Virements de poste à poste	Amt et Prov en K€
	31/12/2023				31/12/2024
Immobilisations renouvelables	219 389	21 928	29 850	0	209 246
Mobilier, matériel de bureau et informatique	0	0	0	0	0
Constructions	9 790	1 062	0	0	10 852
Matériel industriel	113 281	12 448	19 170	0	104 338
Agencements, installations & divers	96 317	8 418	10 680	0	94 056
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU DOMAINE CONCÉDÉ	219 389	21 928	29 850	0	209 246

5.6. Immobilisations financières

Valeurs nettes en K€	31/12/2024	31/12/2023
Titres de participation non consolidés	445	445
Créances rattachées à des participations	0	0
Autres titres immobilisés	20	20
Prêts	0	2
Autres immobilisations financières	1 896	1 839
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	2 362	2 306

L'augmentation des autres immobilisations financières concerne principalement la variation sur d'IDR.

5.7. Créesances

Les créances clients et comptes rattachés s'analysent comme suit :

Valeurs nettes en K€	31/12/2024	31/12/2023
Valeur brute	29 080	28 812
Dépréciation	4 141	3 191
VALEUR NETTE	24 938	25 621

dont 23,7 M€ concernent Rungis et 1,2 M€ Toulouse.

Au 31/12/2024 en K€	Montants nets	Moins d'un an	Plus d'un an
Comptes clients et comptes rattachés	24 938	24 938	0
Autres créances	8 534	8 534	0
Charges constatées d'avance	1 570	442	1 128
VALEURS NETTES	35 043	33 914	1 128

Les charges constatées d'avance concernent pour 882 k€ les assurances en Dommage Ouvrage de la SEMMARIS.

5.8. Disponibilités, valeurs mobilières de placement et trésorerie active

Le tableau suivant présente les disponibilités et les valeurs mobilières de placement :

Valeurs nettes en K€	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs mobilières de placements	1 000	1 016
Disponibilités	18 259	16 005
TOTAL TRÉSORERIE ACTIVE	19 259	17 022

La trésorerie a augmenté de 2,2 M€ essentiellement sur RUNGIS.

B - PASSIF

5.9. Capitaux propres, part du Groupe

En K€	Valeur au 01/01/2023	Mouvements 2023	Valeur au 01/01/2024	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Capital	14 696		14 696			14 696
Prime d'apport	15 051		15 051			15 051
Réserves	94 101	9 398	103 499	13 524		117 023
Résultat Groupe	24 561	3 703	28 264	29 521	28 264	29 521
Situation nette - part du Groupe	148 409	13 101	161 510	43 045	28 264	176 291
Subventions d'investissements nettes	86 555	4 111	90 666	3 268		93 935
Amortissements de caducité	366 341	18 602	384 944	20 090		405 033
Autres droits du concédant	8 011	-1 163	6 848			1 062
Provisions pour renouvellement utilisées	23 389		23 389			23 389
Droits des concédants	484 297	21 550	505 847	23 358	1 062	528 143
Provisions réglementées	229	0	229	0		229
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	632 935	34 651	667 586	66 403	29 326	704 664

Le capital de la SEMMARIS est composé de 386 741 actions d'une valeur nominale de 38 €.

La SEMMARIS a distribué 15,9 M€ de dividendes sur l'exercice 2024.

Les droits du concédant constatés suite à l'apport par Toulouse Métropole des immobilisations dans le cadre de la DSP ont été ventilés en amortissement de caducité pour les immobilisations non renouvelables et en autres droits du concédant pour les immobilisations renouvelables.

5.10. Intérêts minoritaires

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Début de l'exercice	4 168	3 991
Part des minoritaires dans les résultats	409	177
Variation de capital		
FIN DE L'EXERCICE	4 576	4 168

Les intérêts minoritaires correspondent à la quote-part des capitaux propres des filiales consolidées qui revient aux ayants droits externes dans les entités de Toulouse.

5.11. Provisions pour risques et charges

En K€	Valeur au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Valeur en fin d'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Indemnités de fin de carrière	1 749	455			8
Autres provisions	1 543	1 057	25	78	2 498
TOTAL	3 292	1 512	25	86	4 694

La provision pour indemnités de fin de carrière concerne principalement la SEMMARIS et dans une moindre mesure MINTO.

Les autres provisions sont principalement relatives à des litiges, aux engagements au titre des médailles du travail et à la redevance de concession variable sur le chiffre d'affaires de Toulouse, dans le cadre de la Délégation de Service Public.

5.12. Dettes

Au 31/12/2024 en K€	Montants nets	Degré d'exigibilité		
		Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières	132 766	86 643	13 149	32 974
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	24 769	5 007	13 149	6 613
Crédit Syndiqué	75 000	75 000		
Cautionnements reçus	27 790	1 429		26 361
Intérêts courus	87	87		
Divers	5 120	5 120		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 232	22 232		
Dettes fiscales et sociales	14 971	14 971		
Dettes sur immobilisations	22 986	22 986		
Autres dettes	7 829	3 674		4 155
TOTAL	200 784	150 506	13 149	37 129

La SEMMARIS a terminé le remboursement en 2024 sur ses emprunts historiques pour 3,6 M€ et à remboursé 2,5 M€ sur l'emprunt BPI souscrit en 2022.

Au 31 décembre 2024, il lui reste 5 M€ d'emprunt BPI à rembourser, au taux fixe de 1,97 %. Le tirage du crédit syndiqué pour la SEMMARIS est de 75 M€, et un droit de tirage de 45 M€ est disponible.

En 2024, MINTO a remboursé 0,7 M€ sur ses emprunts, le solde de ses emprunts est de 5,1 M€.

TLU a remboursé 1,8 M€ sur ses emprunts, le solde de ses emprunts est de 14,6 M€.

Les dépôts et cautionnements, versés par les clients, figurent dans les dettes à plus de 5 ans pour un montant de 27,7 M€ dont 26 M€ pour Rungis et 1,4 M€ MINTO et 0,3 M€ TLU .

Les charges à payer pour Rungis s'élèvent à 7 M€ et 1,5 M€ pour Toulouse.

5.13. Taux d'intérêt et couvertures de taux

Dans le cadre du plan Rungis 2025, la SEMMARIS a sécurisé une ligne de crédit renouvelable de 60 M€ à échéance 31 décembre 2026 fondée sur Euribor 3 mois plus 0,80 % couverte à 75 % ainsi qu'une autre ligne de crédit renouvelable de 60 M€ également à échéance 31 décembre 2026 fondée sur Euribor 3 mois plus 1,00 %.

LUMIN'TOULOUSE a contracté en juin 2018, un crédit de 23,98 M€ en deux tranches : une tranche A de 4,34 M€ et une tranche B de 19,65 M€ à échéance 31 décembre 2032 fondées sur Euribor 3 mois plus 0,90 % pour la tranche A et plus 1,0% pour la tranche B. Le montant après remboursement est de 22,15 M€ au 31 décembre 2023. Ces deux tranches ont été couvertes à 80 %.

Le taux Euribor 3 mois a varié de 3,91 % en janvier 2024 à 2,92 % en décembre 2024.

5.14. Comptes de régularisation passif

Au 31/12/2024 en K€	Montants nets	Degré d'exigibilité		
		Moins d'un an	Plus d'un an	Plus de 5 ans
Comptes de régularisation	44 257	9 685	7 203	27 370

Les comptes de régularisation passif s'élèvent à 44,3 M€, dont 43,4 M€ pour Rungis et 0,8 M€ pour Toulouse.

Ils incluent, notamment, des droits de première accession, à hauteur de 35 M€ pour Rungis, et 0,7 M€ pour Toulouse.

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

En K€	2024	2023
a) Engagements reçus		
Cautions bancaires des concessionnaires	4 615	3 954
Cautionnements bancaires des fournisseurs	47 692	47 369
Ligne de crédit renouvelable restante à tirer	45 000	65 000
Séquestre concernant les travaux de sprinklage sur le bâtiment au 2 rue des Oliviers - Orly - zone Senia	600	600
Séquestre concernant les travaux d'assainissement sur le bâtiment au 2 rue des Oliviers - Orly - zone Senia	300	300
b) Engagements donnés		
Participation au G.I.E. des M.I.N.	p.m.	p.m.
Toulouse Métropole (garantie solidaire pour le compte de la filiale LUMIN' TOULOUSE)	2 500	2 500
Rungis Académie (garantie solidaire pour le compte de l'Association de Gestion de la Rungis Académie : AGRA)	5 000	5 000
Achat d'un bâtiment - 2 rue des Oliviers - Orly - zone Senia	20 718	23 100
Achat d'un parcelle - BD27 - 15 route de Roissy - Goussainville	200	200
Commandes en cours aux fournisseurs sur immobilisations	18 501	28 220
En K USD		
Garantie sur avance client versée (bénéficiaire : Agency for implementation of the projects in the field of Agroindustry and food security UZAFSA- Ouzbekistan)	185	496

7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de la certification des comptes 2024, sont les suivants :

- CAILLIAU DEDOUIT & ASSOCIÉS :
 - Certification 78 750 € HT
 - Autres services 2 700 € HT
- ERNST & YOUNG AUDIT :
 - Certification 72 500 € HT
 - Autres services 1 800 € HT
- MAZARS :
 - Certification 6 917 € HT

8. EFFECTIFS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Secteur d'activité	31/12/2024	31/12/2023
RUNGIS	294	273
TOULOUSE	33	33
TOTAL	327	306

Le nombre moyen de salariés en 2024 est de 294 pour Rungis et de 33 pour Toulouse.

9. RÉMUNERATION DES DIRIGEANTS

Il n'y a pas d'engagement spécifique en matière de pensions et d'indemnités assimilées accordés aux dirigeants.

10. RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES EXTERNES AU GROUPE ET NON CONCLUES AUX CONDITIONS NORMALES DE MARCHÉ

Néant

11. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2025

L'article 199 de la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance l'activité et l'égalité des chances économiques a été modifié par l'article 34 de la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (« Loi pour la Souveraineté Alimentaire »). Il est ainsi modifié :

« La mission d'aménager et de gérer le marché d'intérêt national de la région parisienne ainsi que toutes les installations se rapportant directement à l'activité de ce marché est confiée par l'État à la société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne jusqu'au 31 décembre 2068.

Cette société, faisant l'objet d'un contrôle de l'État, aménage et gère les installations existantes et réalise les investissements nécessaires à la bonne marche de sa mission dans une logique d'aménagement du territoire, de souveraineté alimentaire, d'amélioration de la qualité environnementale et de sécurité alimentaire, notamment dans un contexte de hausse de la population, conformément aux objectifs définis à l'article L. 761-1 du Code de commerce.

Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la loi n° 2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture, l'État définit dans un cahier des charges, approuvé par décret, notamment la nature et le volume des investissements mentionnés au deuxième alinéa du présent article, les modalités du contrôle de l'État et les conditions dans lesquelles les biens affectés au service public retournent dans le patrimoine de l'État au terme de cette mission. »

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels **EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024**

À l'Assemblée Générale de la société SEMMARIS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SEMMARIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date démission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Paris et Paris-La Défense, le 23 mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS

Remi Savournin

ERNST & YOUNG Audit

Antoine Flora Christine Vitrac

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si l'audit attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport
des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

À l'Assemblée Générale de la société SEMMARIS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SEMMARIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- o il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- o il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- o il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

o il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. Si l'audit conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

o il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

o concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 23 mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIÉS

Remi Savournin

ERNST & YOUNG Audit

Antoine Flora Christine Vitrac

